

Première partie de la 10^e séance du lundi 1^{er} juillet 2002

Présidence de M^{me} Marcelle Foretay-Amy, présidente

Membres absents excusés: Jean-Christophe Bourquin, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Georges Glatz, Fernande Heidegger, Suzanne Hirschi, Michel Julier, Georges Arthur Meylan, Gilles Meystre, Graziella Schaller.

Membres absents non excusés: Alain Bron, Marc-Olivier Buffat, Françoise Crausaz, Dominique Diserens, Robert Fox, André Gebhardt, Pierre Gilliot, Solange Peters, Serge Segura, Geneviève Ziegler.

Membres présents	81
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	10
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 18 heures, en la salle du Conseil.

Décès

de M. Fernand Petit, conseiller communal de 1946 à 1984, président du Conseil en 1949, survenu le 23 juin 2002.

Le Conseil rend hommage au disparu en observant un instant de silence.

Démission

de M^{me} Geneviève Ziegler (Soc.), avec effet au 31 juillet 2002. (Lettre du 17 juin 2002.)

Démission

de M. Philippe Vuillemin (Lib.), avec effet au 31 juillet 2002. (Lettre du 28 juin 2002.)

Pétition Dépôt

du POP et Gauche en mouvement – Section Lausanne (6692 signatures) : « Touche pas à ma poste ! »

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

Lettre

de la Municipalité, requérant l'urgence pour les préavis N^{os} 2002/8, 2002/12, 2002/13, 2002/20 et 2002/21. (27 juin 2002.)

Communications municipales

- 11 juin 2002 : Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL).
- 11 juin 2002 : Eglise de la Croix-d'Ouchy.

Première partie de la 10^e séance du lundi 1^{er} juillet 2002

- 12 juin 2002 : Nomination de M^{me} Geneviève Ziegler en qualité d'adjointe administrative en charge de l'Unité d'intervention socio-éducative de terrain (UNISSET) et des dossiers en relation avec la toxicomanie.
- 19 juin 2002 : Entrée en fonction de la nouvelle déléguée à l'égalité.
- 19 juin 2002 : Prolongation de mandats au Conseil de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL).
- 19 juin 2002 : Augmentation du compte d'attente pour effectuer une deuxième avance d'honoraires dans le cadre de l'élaboration du projet de réhabilitation de l'îlot Riponne–Tunnel par la Société coopérative « Tunnel–Riponne ».

Question
Réponse

à la question (N° 1) de M. Alain Bron : « Chemin de Bellevue : itinéraire Bison futé ? »

Motion
Dépôt

de M. Yves-André Cavin (Rad.) et consorts (6 cosignataires) demandant à la Municipalité d'améliorer la situation des transports publics sur l'avenue d'Echallens.

Motion
Dépôt

de M^{me} Françoise Crausaz (Rad.) et M. Gilles Meystre (Rad.) : « Une série d'émissions qui dévoile et fait vivre les différents quartiers lausannois : un outil d'intégration aujourd'hui et de mémoire demain. »

Motion
Dépôt

de M. Serge Segura (Rad.) et consorts (4 cosignataires) pour la création d'une unité de police cycliste.

Motion
Dépôt

de M. Alain Hubler (POP) pour du logement mixte à Beau-Séjour.

Motion
Dépôt

de M^{me} Andrea Egli (POP) pour la création d'un statut de délégué associatif.

Questions orales
I.

Question posée par M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts) demandant si la Municipalité a déjà constitué un droit de superficie pour l'îlot B du Rôtillon.

M. Jean-Jacques Schilt, directeur de Culture, Sports, Patrimoine, répond.

- II.** Question posée par **M^{me} Françoise Longchamp (Lib.)** demandant si des mesures de décibels sont faites lors de manifestations telles que la Fête de la musique et le Festival de la Cité, entre autres.
M^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique, répond.
- III.** Question posée par **M. Claude-Olivier Monot (Soc.)** sur l'avenir de l'APEMS des Bergières.
M. Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, répond.
- IV.** Question posée par **M^{me} Andrea Eggli (POP)** qui souhaite savoir quand la Municipalité répondra à sa motion (*Des bébés ? Oui ! Mais qui va les garder pendant que nous travaillons ?*), pour laquelle le Conseil avait imparti à la Municipalité un délai de réponse au 31 décembre 2001.
M. Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, répond.
- V.** Question posée par **M. Pierre Santschi (Les Verts)** demandant quand le préavis sur les modifications des articles 41 et 43 du Règlement général de police, suite au refus d'approbation par le Conseil d'Etat, sera soumis au Conseil et s'il contiendra des éléments relatifs à l'organisation des manifestations.
M^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique, puis M. Daniel Brélaz, syndic, répondent.
- VI.** Question posée par **M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.)** demandant quand les habitants du chemin Eugène-Grasset 16 à 20 recevront une réponse à leurs courriers relatifs à la sécurité des piétons sur ledit chemin.
M. Olivier Français, directeur des Travaux, répond.

**Rapport s/
préavis N° 2002/8**

**Entretien des immeubles des SIL
et du Service des eaux de la Direction des travaux**

Crédit cadre quadriennal 2002–2005

Rapporteur : M. Claude Bonnard (Les Verts)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les points 1 à 3 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'adopter le principe du crédit cadre 2002-2005 destiné à la mise en œuvre sur quatre ans d'un programme d'entretien des divers bâtiments des SIL et du Service des eaux de la Direction des travaux ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'500'000.—, somme à porter au débit des comptes suivants du bilan :

a) Services industriels	Fr.	Fr.
Secrétariat général :		
Immeubles administratifs	634'000.—	
Service du Magesi :		
Bâtiments	60'000.—	
Service du gaz et du CAD :		
Distribution gaz, bâtiments	65'000.—	
CAD, bâtiments	60'000.—	
Service de l'électricité :		
Distribution, bâtiments	816'000.—	
Production, bâtiments	<u>124'000.—</u>	<u>1'759'000.—</u>
b) Direction des travaux		
Service des eaux :		
Bâtiments		<u>741'000.—</u>
Total		<u><u>2'500'000.—</u></u>
3. d'amortir annuellement le crédit ci-dessus au fur et à mesure des dépenses annuelles par les rubriques budgétaires 331 « Amortissement des investissements » des services concernés.

**Rapport s/
préavis N° 2002/12**

Société coopérative Cité-Derrière
Projet de construction d'un immeuble totalisant 18 logements subventionnés
à l'avenue des Oiseaux 6
Constitution d'un droit de superficie
Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement
Octroi d'un cautionnement solidaire
Rapporteur : M. Claude-Olivier Monot (Soc.)

Discussion

Jacques Bonvin (Les Verts).

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les points 1 et 2 des conclusions du préavis, puis les points 3 à 8.

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** le préavis N° 2002/12, **soit, décide** :

1. d'approuver l'acte constitutif de droit de superficie figurant dans le préavis N° 2002/12 de la Municipalité du 14 mars 2002, acte qui servira de base pour la mise à disposition de la Société coopérative Cité-Derrière, pour la construction de logements subventionnés, de la parcelle N° 2024 d'environ 630 m², sise avenue des Oiseaux 6 ;
2. d'autoriser la Municipalité à stipuler l'acte définitif pour la constitution de ce droit distinct et permanent de superficie ;
3. d'autoriser la Municipalité à accorder à la Société coopérative Cité-Derrière les appuis financiers prévus par la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement pour la réalisation, sur la parcelle mentionnée sous chiffre 1 ci-dessus, d'un bâtiment de 18 logements ;
4. d'autoriser la Municipalité à ajouter, à la rubrique N° 6200.365 « Participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières » de la Sécurité sociale et de l'environnement, les montants prévus devant être pris en charge par la Commune pour l'opération immobilière précitée, ceci en application des dispositions de la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement ;
5. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, l'emprunt hypothécaire par un cautionnement solidaire, équivalant à 30% du coût de construction (terrain non compris), admis par les autorités subventionnantes cantonales et communales, soit au maximum un montant de Fr. 1'245'000.—, ceci conformément aux dispositions de l'article 496 du Code des obligations ;
6. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 555'200.— pour financer le transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de la parcelle N° 2024 ;
7. d'amortir annuellement le crédit ci-dessus à raison de Fr. 111'000.— par la rubrique 6200.331 de l'Office du logement ;
8. de faire figurer sous la rubrique 6200.390 les intérêts relatifs au crédit mentionné sous chiffre 6.

Rapport s/
préavis N° 2002/13

Stand de tir de Vernand
Travaux de transformation et de rénovation
Mise en conformité et rénovation des installations
Nouveau mode d'exploitation
Rapporteuse : M^{me} Andrea Eggli (POP)

Discussion

Alain Hubler (POP), Myriam Maurer-Savary (Soc.), Jean-Pierre Bébox (Rad.), Charles-Denis Perrin (Rad.), Géraldine Savary (Soc.), Denis Pache (VDC), Yves-André Cavin (Rad.), Philippe Vuillemin (Lib.), Florence Germond (Soc.), qui dépose l'amendement suivant aux points 1 et 2 des conclusions du préavis :

Première partie de la 10^e séance du lundi 1^{er} juillet 2002

<p>Amendement Dépôt</p>	<p>1. <i>d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'310'000.— [-Fr. 620'000.—] destiné à la mise en conformité et à la rénovation du stand de tir de Vernand ;</i></p> <p>2. <i>d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 à raison de Fr. 131'000.— par le budget de Culture, Sports, Patrimoine, Service des sports, rubrique 3800.331.</i></p>
<p>Discussion</p>	<p>Yves-André Cavin (Rad.), Jean-Jacques Schilt, directeur de Culture, Sports, Patrimoine, Pierre Payot (POP), Florence Germond (Soc.), Jean-Jacques Schilt, directeur.</p>
<p>Vote</p>	<p>Le Conseil, par 40 oui, 36 non et 5 abstentions, accepte l'amendement de M^{me} Florence Germond (Soc.) aux points 1 et 2 des conclusions du préavis.</p>
<p>Vote s/ conclusions</p>	<p>Le Conseil, par 32 oui, 33 non et 5 abstentions, refuse les points 1 et 2 amendés des conclusions du préavis.</p>
<p>Discussion</p>	<p><u>Charles-Denis Perrin (Rad.)</u>, qui demande la contre-épreuve, Jean-Jacques Schilt, directeur, Grégoire Junod (Soc.).</p>
<p>Vote</p>	<p>Le Conseil, par 34 oui, 37 non et 6 abstentions, refuse les points 1 et 2 amendés des conclusions du préavis.</p>
<p>Discussion</p>	<p><u>Philippe Vuillemin (Lib.)</u>, qui demande l'appel nominal, Jean-Jacques Schilt, directeur, Daniel Brélaz, syndic, Dino Petit (Les Verts), Thérèse de Meuron (Rad.), Alain Hubler (POP), Daniel Brélaz, syndic, Pierre Payot (POP).</p>
<p>Interruption de séance</p>	<p>La demande de M. Philippe Vuillemin (Lib.) est appuyée par un nombre suffisant de voix. Avant que le secrétaire procède à l'appel nominal, une interruption de séance est demandée ; elle est accordée par la présidente.</p>
<p>Appel nominal</p>	<p>Oui : Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Ballenegger Jacques, Béboux Jean-Pierre, Bergmann Sylvianne, Blanc Eric, Blanc Jean-Louis, Bonnard Claude, Bonvin Jacques, Calame Maurice, Cavin Yves-André, Chappuis Gérard, Chollet Jean-Luc, Christe Paul-Louis, Cornaz Mireille, Coupy Bernard, Dallèves Pierre, Décosterd Anne, Dentan Josiane, Dunant Marc, Eggli Andrea, Fiora-Guttmann Martine, Gabus Aline, Graf Albert, Grin Nicole, Hoefliger Anne, Longchamp Françoise, Loup Pierre-Henri, Mettraux Claude, de Meuron Thérèse, Monot Claude-Olivier, Ostermann Roland, Pache Denis, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Pittet Francis, Pitton Blaise Michel, Salzmann Yvan, Santschi Pierre, Serathiuk Nelson, Sutter Béat, Tauxe-Jan Michelle, Venezia Dino, Vuillemin Philippe, Zahnd Bernard. (45)</p>

Non : Attinger Doepper Claire, Bavaud Sandrine, Cosandey Monique, Favre Sylvie, Ghelfi Fabrice, Honegger Roger, Hubler Alain, Junod Grégoire, Knecht Evelyne, Mach André, Maier Christina, Maurer-Savary Myriam, Mayor Isabelle, Mivelaz Philippe, Mpoy Jean, Payot Pierre, Petit Dino, Pidoux Jean-Yves, Ravussin Bernard, Rudasigwa Antoine, Savary Géraldine, Schaller Graziella, Uffer Filip, Ziegler Geneviève, Zuercher Magali. (25)

Abstentions : Bucher Alma, Cosandey Roger, Fox Robert, Germond Florence, Gilliard Diane, Martin Olivier, Martin Philippe, Meylan Jean, Salla Béatrice, Sandri Massimo, Truan Isabelle, Vuilleumier Marc. (12)

Le Conseil, par 45 oui, 25 non et 12 abstentions, **accepte** les points 1 et 2 amendés des conclusions du préavis.

Vote s/conclusions
Suite

Le Conseil, avec une trentaine de oui, une dizaine de non et une douzaine d'abstentions, **accepte** les points 3 et 4 des conclusions du préavis.

Le Conseil, avec 19 non et 10 abstentions, **accepte** le préavis N° 2002/13 amendé, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'310'000.— destiné à la mise en conformité et à la rénovation du stand de tir de Vernand ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 à raison de Fr. 131'000.— par le budget de Culture, Sports, Patrimoine, Service des sports, rubrique 3800.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3800.390, les intérêts relatifs aux dépenses résultant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées ;

Rapport s/
préavis N° 2002/20

Immeubles Grand-Pré 3-5 à Lausanne
Rénovation et restructuration de l'ensemble des bâtiments
et intégration de la future
Haute Ecole de Théâtre de Suisse Romande (HETSR)
Rapportrice : M^{me} Diane Gilliard (POP)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les points 1 à 5 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'adopter le projet de rénovation et de restructuration de l'ensemble des bâtiments et l'intégration de la future Haute Ecole de Théâtre de Suisse Romande, sis au Grand-Pré 3-5 ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit de Fr. 10'700'000.— à porter au débit du compte « Immeubles du patrimoine financier de la Bourse communale » à titre de plus-value ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3301.390 « Imputations internes » du budget de Culture, Sports, Patrimoine, Service des gérances, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
4. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'étude par le prélèvement sur le montant prévu sous chiffre 2 ;
5. d'autoriser la Municipalité à ajouter à la rubrique 1300.390 « Imputations de subventions » de l'Administration générale et finances, Service des études générales et des relations extérieures, le montant de la participation au loyer.

Rapport s/
préavis N° 2002/21

Augmentation de la participation au capital-actions des sociétés anonymes des Forces Motrices Hongrin-Léman SA (FMHL) et énergie ouest suisse (eos) et assainissement financier des FMHL

Rapporteur : M. Grégoire Junod (Soc.)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les points 1 à 5 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'500'000.— pour augmenter de 2,857% à 6,429% la participation de la Ville de Lausanne au capital de la société anonyme FMHL par le rachat d'une part du capital-actions à sa valeur nominale ;
2. d'amortir le crédit ci-dessus par prélèvement sur la provision pour risques de pertes sur titres ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 8'360'000.— pour assainir financièrement les parts d'ouvrage que détiennent les Services industriels de la Ville de Lausanne dans la société anonyme FMHL ;
4. d'amortir le crédit ci-dessus par prélèvement sur la provision pour insuffisance d'amortissement ;
5. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'270'000.— pour augmenter de 19,715% à 20,066% la participation de la Ville de Lausanne au capital-actions de la société anonyme eos par le rachat de 5078 actions qui lui sont réservées.

Rapport s/motion

Motion de M^{me} Christina Maier
pour une démarche de type « Fourchette verte »
dans les écoles et les cuisines scolaires de Lausanne
Rapporteur : M. Gianni John Schneider (Soc.)

Amendement de la commission

*La commission accepte la prise en considération **partielle** de cette motion.*

Discussion

Jean-Luc Chollet (VDC), Roland Ostermann (Les Verts), Gianni John Schneider (Soc.), Christina Maier (Les Verts), Pierre Payot (POP).

Vote

Le Conseil, avec 1 non et 5 abstentions, **décide** :

de prendre partiellement cette motion en considération (« Etablir une démarche de type 'Fourchette verte', adaptée, pour les APEMS et les réfectoires scolaires, et faire bénéficier les élèves, à plusieurs reprises durant leur scolarité, d'actions de santé sur le sujet de l'alimentation ») et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Clôture

La séance est levée à 19 heures 50.

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

Seconde partie de la 10^e séance du lundi 1^{er} juillet 2002

Présidence de M^{me} Marcelle Foretay-Amy, présidente

Membres absents excusés: Jean-Christophe Bourquin, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Fernande Heidegger, Suzanne Hirschi, Michel Julier, Georges Arthur Meylan, Graziella Schaller.

Membres absents non excusés: Marc-Olivier Buffat, Françoise Crausaz, Dominique Diserens, André Gebhardt, Pierre Gilliot.

Membres présents	88
Membres absents excusés	7
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 20 heures 30, en la salle du Conseil.

Rapport s/ préavis N° 2002/18

Commune de Lausanne

Comptes de l'exercice 2001

Rapporteur : M. Maurice Calame (Lib.)
Président de la Commission des finances

Discussion générale

Pierre Dallèves (Lib.), Andrea Eggli (POP), Jean-Louis Blanc (Rad.), Myriam Maurer-Savary (Soc.), Jacques Ballenegger (Les Verts), Jean-Luc Chollet (VDC), Philippe Martin (Rad.), Daniel Brélaz, syndic.

Administration générale

Maurice Calame (Lib.), président.

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité moins 2 abstentions, **accepte** les comptes de l'Administration générale.

SPS

Maurice Calame (Lib.), président.

Discussion

2100 – Service des affaires sportives

365 : Philippe Martin (Rad.), Jean-Jacques Schilt, directeur de Culture, Sports, Patrimoine.

Philippe Vuillemin (Lib.).

Vote

Le Conseil, à l'unanimité moins 1 abstention, **accepte** les comptes de la Direction de la sécurité publique et des affaires sportives.

Seconde partie de la 10^e séance du lundi 1^{er} juillet 2002

<u>Finances</u>	Maurice Calame (Lib.), président. La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, à l'unanimité moins 1 abstention, accepte les comptes de la Direction des finances.
<u>Travaux</u>	Maurice Calame (Lib.), président.
Discussion	<u>4100 – Service du cadastre</u> <u>.310</u> : Andrea Eggli (POP), Olivier Français, directeur des Travaux.
Vote	Le Conseil, à l'unanimité moins 1 abstention, accepte les comptes de la Direction des travaux.
<u>EJE</u>	Maurice Calame (Lib.), président. La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, à l'unanimité moins 1 abstention, accepte les comptes de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation.
<u>SSE</u>	Maurice Calame (Lib.), président.
Discussion	<u>6403 – Centre social régional (CSR)</u> Dino Venezia (Lib.), Maurice Calame (Lib.), rapporteur, Andrea Eggli (POP), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
Vote	Le Conseil, à l'unanimité moins 1 abstention, accepte les comptes de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement.
<u>SI</u>	Maurice Calame (Lib.), président. La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, à l'unanimité moins 1 abstention, accepte les comptes de la Direction des services industriels.
Discussion générale	Pierre Santschi (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic.
Vote final	Le Conseil, à l'unanimité moins 1 abstention, accepte la conclusion du préavis, <u>soit, décide</u> : d'approuver les comptes de 2001 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2002/18, du 18 avril 2002.

Rapport s/
préavis N° 2002/28

**Crédits supplémentaires pour 2002
(1^{re} série)**

***Rapporteur : M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.)
remplacé par M. Grégoire Junod (Soc.)***

Discussion générale La discussion générale n'est pas demandée.

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

AGF La discussion n'est pas demandée.

Vote Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les crédits supplémentaires pour Administration générale et finances.

SP **250 – Service de secours et d'incendie**

Discussion Claude Bonnard (Les Verts), Doris Cohen-Dumani, directrice, Daniel Brélaz, syndic, Roland Ostermann (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic.

Vote Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les crédits supplémentaires pour la Direction de la sécurité publique.

CSP La discussion n'est pas demandée.

Vote Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les crédits supplémentaires pour le Direction de culture, sports, patrimoine.

Travaux La discussion n'est pas demandée.

Vote Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les crédits supplémentaires pour le Direction des travaux.

EJE La discussion n'est pas demandée.

Vote Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les crédits supplémentaires pour le Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation.

SSE La discussion n'est pas demandée.

Vote Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les crédits supplémentaires pour le Direction de la sécurité sociale et de l'environnement.

SI La discussion n'est pas demandée.

Vote Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les crédits supplémentaires pour le Direction des services industriels.

B. AUTORISATIONS D'ACHATS

SP **250 – Service de secours et d'incendie**

Discussion Philippe Vuillemin (Lib.), qui dépose l'amendement suivant :

Amendement 250.1462 Véhicules, machines, matériel :
Dépôt *Diminuer le crédit supplémentaire de Fr. 42'000.— représentant le remplacement d'un véhicule.*

Discussion Doris Cohen-Dumani, directrice, Martine Fiora-Guttmann (Rad.).

Vote Le Conseil, par 24 oui, une trentaine de non et 16 abstentions, **refuse** l'amendement de M. Philippe Vuillemin (Lib.).

Vote Le Conseil, avec 4 avis contraires et 10 abstentions, **accepte** les autorisations d'achats pour la Direction de la sécurité publique.

SSE La discussion n'est pas demandée.

Vote Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les autorisations d'achats pour la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement.

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

SSE La discussion n'est pas demandée.

Vote Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les crédits d'investissements du patrimoine administratif pour la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement.

Vote s/conclusions Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions du préavis, **soit, décide** :

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2002, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir:

	Fr.	<i>Dont en recettes</i> Fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires	<u>11'343'700.—</u>	<u>99'900.—</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	<u>86'000.—</u>	<u>500.—</u>
		/.

Seconde partie de la 10^e séance du lundi 1^{er} juillet 2002

C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif	Fr.	Fr.
Total des crédits supplémentaires	54'400.—	0.—

Motion de M. Grégoire Junod (Soc.) et consorts pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne.

Discussion préalable La discussion préalable n'est pas demandée.
 Le Conseil, à l'unanimité, **décide** :
 de renvoyer cette motion directement à la Municipalité pour étude et rapport. Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ladite motion est fixé à un an.

Motion de M. Pierre Payot (POP) et consorts demandant l'étude du rétablissement d'un funiculaire place du Vallon – Signal de Sauvabelin.

Discussion préalable Pierre Payot (POP), Roland Ostermann (Les Verts), Pierre Payot (POP).
 Cette motion est renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Motion de M^{me} Sylvie Favre (Soc.) pour un moratoire sur tous les projets en lien avec le site de Malley et pour la création d'une commission intercommunale.

Discussion préalable La discussion préalable n'est pas demandée.
 Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

Clôture La séance est levée à 22 heures 30.

La présidente:	Le secrétaire:
.....
Les scrutateurs:	
.....

Première partie de la 11^e séance du mardi 3 septembre 2002

Présidence de M^{me} Marcelle Foretay-Amy, présidente

Membres absents excusés: Marie-Ange Brélaz-Buchs, Fabrice Ghelfi, Diane Gilliard, Michel Julier, André Mach, Jean Mpoy, Solange Peters, Dino Petit, Blaise Michel Pitton, Pierre Santschi, Gianni John Schneider.

Membres absents non excusés: Alain Bron, Marc-Olivier Buffat, André Gebhardt, Gilles Meystre, Géraldine Savary, Filip Uffer.

Membres présents 82

Membres absents excusés 11

Membres absents non excusés 6

Effectif actuel 99

Ouverture

La séance est ouverte à 18 heures, en la salle du Conseil.

Prestation de serment

Il est procédé à la prestation de serment de MM. Berthold Pellaton (Soc.) et Antoine Perrin (Lib.).

Démission

de M^{me} Dominique Diserens (Les Verts), avec effet immédiat. (Lettre du 9 août 2002.)

Démission

de M. Béat Sutter (Hors parti), du Parti libéral et de la Commission permanente des pétitions. (Lettre du 30 août 2002.)

Motion Retrait

M. Jacques Pernet (Rad.), retire sa motion intitulée : « Lausanne, ville propre aussi à l'aube », déposée le 4 septembre 2001. (Lettre du 18 juillet 2002.)

Pétition Retrait

L'Association vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés retire sa pétition intitulée : « Stade de Vidy : places de parc pour personnes handicapées » (99 signatures), déposée le 9 avril 2002. (Lettre du 16 juillet 2002.)

Lettre

de la Municipalité, requérant l'urgence pour les préavis N^{os} 2002/15, 2002/26, 2002/29. (29 août 2002.)

Première partie de la 11^e séance du mardi 3 septembre 2002

Pétition <i>Dépôt</i>	de M ^{me} Monique Corbaz et consorts (567 signatures) pour le classement en « zone de rencontre » du quartier des Fleurettes, actuellement en « zone 30 km/h ». Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions. _____
Communications municipales	– <u>17 juillet 2002</u> : Parc immobilier scolaire : ouverture de quatre comptes d'attente. – <u>22 juillet 2002</u> : Rue de Genève – Nouvelle ligne tl – Etude de circulation. – <u>13 août 2002</u> : Assemblée générale de la COREL – 5 septembre 2002. – <u>21 août 2002</u> : Caserne des pompiers – Réfection du sol de la halle principale des véhicules – Ouverture d'un compte d'attente. _____
Motion <i>Dépôt</i>	de M. Yves-André Cavin (Rad.) et consorts (5 cosignataires) demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de transférer des immeubles du patrimoine financier auprès de la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne en échange d'immeubles à usage de l'Administration. _____
Motion <i>Dépôt</i>	de M. Eddy Ansermet (Rad.) et consorts (4 cosignataires) pour une radicale amélioration du service au public. _____
Interpellation <i>Dépôt</i>	de M ^{me} Christina Maier (Les Verts) : « Solution non violente au 'problème' des pigeons à Lausanne ? » _____
Interpellation <i>Dépôt</i>	de M. Pierre Payot (POP) et consorts (6 cosignataires) sur les intentions de la Municipalité concernant la votation fédérale du 22 septembre de la Loi sur le marché de l'électricité. L'urgence est demandée pour cette interpellation. _____
Interpellation <i>Dépôt</i>	de M. Yves-André Cavin (Rad.) et consorts (5 cosignataires) : « De quel stand de tir voulons-nous à Vernand ? » L'urgence est demandée pour cette interpellation. _____
Questions orales I.	Question posée par M ^{me} Aline Gabus (POP) sur le soutien qu'auraient apporté les Commissions de gestion et des finances au projet municipal de centraliser l'Administration dans le quartier du Flon. M. Olivier Français, directeur des Travaux, répond.

- II.** Question posée par **M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.)** sur la présence de deux véhicules publicitaires dans le cortège de la Fête du Bois.
M. Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, répond.
- III.** Question posée par **M. Charles-Denis Perrin (Rad.)** demandant si les Services industriels sont prêts pour une éventuelle libéralisation du marché de l'électricité.
M^{me} Eliane Rey, directrice des Services industriels, répond.
- IV.** Question posée par **M. Yvan Salzmann (Soc.)** au sujet de la privatisation de certaines tâches jusqu'ici effectuées par la Police municipale.
M^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique, répond.
- V.** Question posée par **M. Béat Sutter (Hors parti)** au sujet du refus de la Municipalité d'autoriser l'Association pour un autre Rôtillon à organiser une fête sur le parking du quartier, le 31 août 2002.
M. Daniel Brélaz, syndic, répond.
- VI.** Question posée par **M. Alain Hubler (POP)** à propos de l'encartage des documents relatifs aux votations du 22 septembre 2002 adressés aux citoyens lausannois.
M. Daniel Brélaz, syndic, répond.

**Rapport s/préavis
N° 2002/15**

**Augmentation du plafond des comptes d'attente
(article 97bis du Règlement du Conseil communal)**

**Autorisation générale
de constituer des associations et des fondations ou d'y adhérer,
de constituer des sociétés commerciales
ou d'acquérir des participations dans ces sociétés
(article 17 du Règlement du Conseil communal)**

Rapporteur : M. Yves-André Cavin (Rad.)

**Amendement de la
commission**

- I.** *a) que, moyennant une communication adressée au Conseil communal, pour un montant inférieur à Fr. 350'000.— [au lieu de Fr. 400'000.—] au total pour chaque objet et pour une durée de cinq ans au maximum ;*
- b) pour les montants égaux ou supérieurs à Fr. 350'000.— [au lieu de Fr. 400'000.—] ou pour une durée de plus de cinq ans sans l'acceptation par le Conseil communal d'un préavis municipal particulier.*

Première partie de la 11^e séance du mardi 3 septembre 2002

Discussion	<u>Maurice Calame (Lib.)</u> , qui dépose l'amendement suivant au point 1 a) des conclusions:
Amendement Dépôt	I. a) <i>que, moyennant une consultation de la Commission des finances et une communication adressée au Conseil communal (...)</i>
Discussion, suite	Myriam Maurer-Savary (Soc.), <u>Jacques Ballenegger (Les Verts)</u> , qui dépose l'amendement suivant au point 1 des conclusions :
Amendement Dépôt	I. a) <i>que, moyennant une communication adressée au Conseil communal, pour un montant inférieur à Fr. 250'000.— [montant actuel] au total pour chaque objet et pour une durée de cinq ans au maximum ;</i> b) <i>pour les montants égaux ou supérieurs à Fr. 250'000.— [montant actuel] ou pour une durée de plus de cinq ans sans l'acceptation par le Conseil communal d'un préavis municipal particulier.</i>
Discussion, suite	Pierre Payot (POP), Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Charles-Denis Perrin (Rad.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Alma Bucher (VDC), Daniel Brélaz, syndic, Jacques Ballenegger (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Pierre Payot (POP), Olivier Français, directeur des Travaux.
Vote s/amendements	Le Conseil, avec 7 avis contraires et 9 abstentions, accepte l'amendement de la commission au point 1 a) et b) des conclusions du préavis. Le Conseil, à une évidente majorité, refuse l'amendement de M. Jacques Ballenegger (Les Verts) au point 1 a) et b) des conclusions du préavis. Le Conseil n'accordant que 17 avis favorables au montant proposé par le préavis opposé à l'amendement de la commission, c'est ce dernier qui remporte les faveurs du vote.
Contre-épreuve	<u>M^{me} Monique Cosandey (Soc.)</u> demande la contre-épreuve. Le Conseil, à une évidente majorité, accepte l'amendement de la commission opposé au montant proposé par le préavis.
Vote s/amendements suite	Le Conseil, par 40 oui, 28 non et 13 abstentions, accepte l'amendement de M. Maurice Calame (Lib.) au point 1 a) des conclusions du préavis.
Vote s/conclusions	Le Conseil, avec 5 avis contraires et 2 abstentions, accepte le point 1 amendé des conclusions du préavis. Le Conseil, avec 1 abstention, accepte le point 2 des conclusions du préavis.

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** le point 3 des conclusions du préavis.

Le Conseil, avec 4 abstentions, **accepte** les conclusions amendées du préavis N° 2002/15, **soit, décide** :

1. de modifier l'article 97bis, 1^{er} alinéa, du Règlement du Conseil communal en lui donnant la teneur suivante, cette modification entrant en vigueur immédiatement :

Des dépenses pour un but qui ne peut pas encore faire l'objet d'une demande de crédits d'investissement (frais d'études d'opportunité, coût d'une opération dont l'estimation précise est prématurée) ne peuvent être engagées par la Municipalité :

- a) que, moyennant une consultation de la Commission des finances et une communication adressée au Conseil communal, pour un montant inférieur à Fr. 350'000.— au total pour chaque objet et pour une durée de cinq ans au maximum ;
 - b) pour les montants égaux ou supérieurs à Fr. 350'000.— ou pour une durée de plus de cinq ans sans l'acceptation par le Conseil communal d'un préavis municipal particulier.
2. d'accorder à la Municipalité, jusqu'au terme de la législature 2002-2005, l'autorisation générale de constituer des associations et des fondations ou d'y adhérer, ainsi que de constituer des sociétés commerciales ou d'acquérir des participations dans ces sociétés, dans les limites prévues par l'article 17, chiffre 7 du Règlement du Conseil communal ;
 3. de limiter en outre l'autorisation mentionnée au chiffre 2 ci-dessus de la manière suivante :
 - pour les associations, aux cas où la cotisation annuelle n'excède pas Fr. 5000.— ;
 - pour les fondations, à ceux où la participation au capital de dotation ne dépasse pas Fr. 25'000.— ;
 - pour les sociétés commerciales, à l'acquisition de parts pour un montant de Fr. 50'000.— au plus.

Rapport s/préavis
N° 2002/26

Réalisation du métro M2 Ouchy – Epalinges (Croisettes)

Conséquences pour la ville de Lausanne

Cautionnement à hauteur de 100 millions
d'une part de l'emprunt de 214,5 millions à contracter par la
Société Métro Lausanne-Ouchy (LO)

Rapporteur : M. Yves-André Cavin (Rad.)

Discussion générale Pierre Dallèves (Lib.), Martine Fiora-Guttman (Rad.), Alain Hubler (POP), Raphaël Abbet (VDC), Marc Dunant (Soc.), Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic.

Vote Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** la conclusion du préavis, **soit, décide** :
d'accepter le cautionnement à hauteur de 100 millions de francs de l'emprunt de 214,5 millions de francs effectué par le Métro Lausanne–Ouchy SA.

Rapport s/préavis
N° 2002/29

Immeuble avenue des Bergières 7, à Lausanne
Extension du musée Collection de l'Art brut
et transfert du bâtiment au patrimoine administratif
Rapporteur : M. Alain Hubler (POP)

Discussion La discussion n'est pas demandée.

Vote Le Conseil, avec 1 abstention, **accepte** les points 1 et 2, puis les points 3 à 6 des conclusions du préavis.

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** le point 7 des conclusions du préavis.

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions du préavis N° 2002/29, **soit, décide** :

1. d'adopter le projet d'aménagement des combles de l'aile est du Château de Beaulieu, sis à l'avenue des Bergières 7, afin de créer une extension des surfaces d'exposition du musée Collection de l'Art brut ;
2. de transférer l'aile est du Château de Beaulieu du patrimoine financier au patrimoine administratif ;
3. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'570'000.—, dont :
 - a) Fr. 980'000.— destinés aux travaux dans les combles de l'aile est du Château de Beaulieu pour le compte du musée Collection de l'Art brut ;
 - b) Fr. 590'000.— destinés à l'amortissement du transfert de l'aile est du Château de Beaulieu du patrimoine financier au patrimoine administratif ;
4. d'amortir annuellement le crédit prévu sous point 3, à raison de Fr. 157'000.—, par la rubrique 3600.331 du budget de Culture, Sports, Patrimoine, Service de la culture ;
5. de faire figurer sous la rubrique 3600.390 « Imputations internes » du budget de Culture, Sports, Patrimoine, Service de la culture, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 3 ;

./.

6. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'étude par prélèvement sur le montant prévu sous chiffre 3a) ;
7. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 45'000.— pour l'année 2003 :
 - 3600.301 Traitements Fr. 42'000.—
 - 3600.303 Cotisations aux assurances sociales Fr. 2'800.—

Rapports s/préavis
N° 202

Etude de mesures propres à rendre le coût du chauffage à distance supportable pour le locataire

Réponse à la motion de M. Pierre Payot

Rapporteur de majorité : M. Roger Cosandey (Soc.)

Rapporteur de minorité : M. Pierre Payot (POP)

Discussion

Pierre Payot (POP), Charles-Denis Perrin (Rad.), qui dépose la motion suivante :

[**Motion**
Dépôt]

Pour un abaissement des frais de chauffage de tous les habitants qui se raccordent au chauffage à distance

Discussion, suite

Pierre Payot (POP), Eliane Rey, directrice des Services industriels.

Vote

Le Conseil, avec 5 avis contraires, **accepte** la conclusion du rapport-préavis N° 202, **soit, décide** :

d'approuver la réponse municipale et à la motion de M. Pierre Payot.

Clôture

La séance est levée à 20 heures.

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

Présidence de M^{me} Marcelle Foretay-Amy, présidente

Membres absents excusés: Marie-Ange Brélaz-Buchs, Fabrice Ghelfi, Michel Julier, André Mach, Solange Peters, Blaise Michel Pitton, Pierre Santschi, Gianni John Schneider.

Membres absents non excusés: Alain Bron, Gilles Meystre.

Membres présents	89
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	2
Effectif actuel	99

Ouverture

La séance est ouverte à 20 heures 30, en la salle du Conseil.

Interpellation
Dépôt

de M. Roland Ostermann (Les Verts) et consort (1 cosignataire) au sujet du respect des règlements imposant l'affectation au logement de certains immeubles.

Interpellation
Dépôt

de M^{me} Françoise Longchamp (Lib.) et consorts (5 cosignataires) au sujet du litige opposant le Centre social régional de Lausanne au Contrôle cantonal des finances.
L'urgence est demandée pour cette interpellation.

Motion
Dépôt

de M. Filip Uffer (Soc.) et consorts (4 cosignataires) pour une promotion active de véritables relations de voisinage afin de prévenir la solitude et l'isolement lorsque le moment est venu de bénéficier de l'aide de son entourage.

Rapport s/motion

Motion de M. Philippe Braun
demandant que la Municipalité entreprenne une étude
qui permettrait de montrer que la vente d'appartements de vacances
à des étrangers serait bénéfique au développement de la ville

Rapporteur : M. Oscar Tosato (Soc.)
[remplacé par M^{me} Suzanne Hirschi (Soc.)]

Détermination de la
commission

*La commission décide de prendre partiellement cette motion en considération :
« La Municipalité est priée de déposer directement une requête au Conseil d'Etat, en faisant référence à la motion, pour que Lausanne figure sur la liste des communes touristiques ».*

Seconde partie de la 11^e séance du mardi 3 septembre 2002

Discussion	Dino Petit (Les Verts), Thérèse de Meuron (Rad.), Dino Petit (Les Verts), Grégoire Junod (Soc.), Jacques Pernet (Rad.), Thérèse de Meuron (Rad.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Jacques Pernet (Rad.), Dino Petit (Les Verts), Marc-Olivier Buffat (Rad.), Françoise Longchamp (Lib.).
Votes	<p>Au vote, la prise en considération de cette motion recueille 5 oui, la prise en considération partielle 42 oui et le refus de prise en considération recueille 44 oui ; 3 membres du Conseil s'abstiennent.</p> <p><u>Jean-Louis Blanc (Rad.)</u> demande l'appel nominal pour le dernier vote (refus de prise en considération).</p>
Interruption de séance	La présidente annonce une brève interruption de séance.
Reprise	<p>La demande de M. Jean-Louis Blanc (Rad.) est appuyée par un nombre suffisant de voix.</p> <p>La présidente demande au Conseil de se prononcer soit pour la prise en considération, soit pour le refus de prise en considération de cette motion.</p>
Discussion	Marc-Olivier Buffat (Rad.).
Interruption de séance	La présidente annonce une brève interruption de séance.
Reprise	La présidente annonce que <u>Jean-Louis Blanc (Rad.)</u> retire sa demande d'appel nominal.
Vote	<p>Au vote, la prise en considération de cette motion recueille 42 oui, le refus de prise en considération 45 oui ; 1 membre du Conseil s'abstient. Le Conseil décide :</p> <p>de refuser la prise en considération de cette motion.</p>
Discussion	Thérèse de Meuron (Rad.).
Interpellation Développement	Pierre Payot (POP) développe son interpellation urgente sur les intentions de la Municipalité concernant la votation fédérale du 22 septembre de la Loi sur le marché de l'électricité.
Réponse municipale	Eliane Rey, directrice des Services industriels.
Discussion	<u>Pierre Payot (POP)</u> , qui dépose la résolution suivante :

Résolution <i>Dépôt</i>	<i>Le Conseil communal enregistre avec satisfaction l'hostilité de la Municipalité à la Loi sur le marché de l'électricité soumise à votation populaire le 22 septembre 2002.</i>
Vote	Le Conseil, avec environ 18 non et 3 abstentions, adopte la résolution de M. Pierre Payot (POP).
Interpellation <i>Développement</i>	M. Yves-André Cavin (Rad.) développe son interpellation urgente intitulée : « De quel stand de tir voulons-nous à Vernand ? »
Réponse municipale	Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.
Discussion	<u>Yves-André Cavin (Rad.)</u> , qui dépose la résolution suivante :
Résolution <i>Dépôt</i>	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité de Lausanne mette tout en œuvre pour maintenir à Vernand un stand de tir de dimension régionale, voire cantonale, disposant d'un nombre suffisant de cibles fixes à 300 mètres, et cela en collaboration avec les utilisateurs.</i>
Discussion	Myriam Maurer-Savary (Soc.), Alain Hubler (POP), Florence Germond (Les Verts), Nicole Grin (Lib.), Denis Pache (VDC), Dino Petit (Les Verts).
Vote	Le Conseil, par 43 oui, 32 non et 8 abstentions, adopte la résolution de M. Yves-André Cavin (Rad.).
Interpellation <i>Développement</i>	M ^{me} Françoise Longchamp (Lib.) développe son interpellation urgente au sujet du litige opposant le Centre social régional de Lausanne au Contrôle cantonal des finances.
Rapport s/préavis N° 248	Réponse à la motion de M. Philippe Braun pour l'harmonisation des horaires des écoles enfantines et primaires <u>Rapportrice</u> : M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts)
Discussion	Josianne Dentan (Rad.), Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.
Vote	Le Conseil, avec 3 abstentions, accepte la conclusion du rapport-préavis N° 248, <u>soit, décide</u> : d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Philippe Braun sur l'harmonisation des horaires des classes primaires et enfantines.

Rapport s/préavis N° 2002/7	Création d'une association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis <u>Rapporteur</u> : M. Bernard Ravussin (Rad.)
Discussion générale	Pierre Dallèves (Lib.), Roger Cosandey (Soc.).
Discussion	5. <u>Projet de statuts</u> : la discussion n'est pas demandée.
Votes	Le Conseil, à l'unanimité, accepte le <i>Chapitre 5, Projet de statuts</i> . Le Conseil, à l'unanimité, accepte les points 1 et 2 des conclusions du préavis N° 2002/7, <u>soit, décide</u> : <ol style="list-style-type: none">1. d'approuver la création d'une association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis ;2. d'approuver, tels qu'ils figurent dans le présent préavis, les statuts de ladite association. <p style="text-align: center;">_____</p>
Rapport s/préavis N° 2002/11	Vente d'une parcelle forêt à la Commune de Sévery <u>Rapporteur</u> : M. Jean-Louis Blanc (Rad.)
Discussion	Roland Ostermann (Les Verts), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.
Vote	Le Conseil, avec 3 avis contraires et 2 abstentions, accepte la conclusion du préavis, <u>soit, décide</u> : de vendre à la Commune de Sévery la parcelle N° 89 de 110'284 m ² , en nature de forêt, sise sur le territoire de la commune de Sévery, au prix de Fr. 110'000.—. <p style="text-align: center;">_____</p>
Motion	de M. Yves-André Cavin (Rad.) et consorts demandant à la Municipalité d'améliorer la situation des transports publics sur l'avenue d'Echallens.
Discussion préalable	La discussion préalable n'est pas demandée. Cette motion est renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport. <p style="text-align: center;">_____</p>

Seconde partie de la 11^e séance du mardi 3 septembre 2002

Motion de M^{me} Françoise Crausaz (Rad.) et M. Gilles Meystre (Rad.) : « Une série d'émissions qui dévoile et fait vivre les différents quartiers lausannois : un outil d'intégration aujourd'hui et de mémoire demain. »

Discussion préalable Claude-Olivier Monot (Soc.).
Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

Motion de M. Serge Segura (Rad.) et consorts pour une unité de police cycliste.

Discussion préalable La discussion préalable n'est pas demandée.
Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

Motion de M. Alain Hubler (POP) pour du logement mixte à Beau-Séjour.

Discussion préalable La discussion préalable n'est pas demandée.
Cette motion est renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Motion de M^{me} Andrea Egli (POP) pour la création d'un statut de délégué associatif.

Discussion préalable Eddy Ansermet (Rad.).
Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

Clôture La séance est levée à 22 heures 20.

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

Séance extra-muros du Conseil communal

le 10 septembre 2002

à 19 h 00

**à la Maison de la Forêt « Au Boscal »,
Service des forêts, domaines et vignobles de la Ville**

Thème :

« Exploitation rationnelle et moderne de la forêt »

ORDRE DU JOUR

1. **L'exploitation du bois en Valais**, par M. Christian Werlen, chef du Service des forêts et du paysage du Canton du Valais.
2. **Présentation de divers projets impliquant l'utilisation du bois**, par M. Michel Reichard, chef du Service des forêts, domaines et vignobles de la Ville de Lausanne.
3. **L'importance du bois pour l'économie et son impact sur l'emploi**, par M. Jacques Perrin, chef d'entreprises et député.
4. **Discussion générale, questions & réponses**
5. **Apéritif & raclette**, offerts par le Service des forêts, domaines et vignobles.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL:

La présidente:
Marcelle Foretay-Amy

Le secrétaire:
Daniel Hammer

Présidence de M^{me} Marcelle Foretay-Amy, présidente

Membres absents excusés: Jacques Ballenegger, Martine Fiora-Guttman, Georges Glatz, Nicole Grin, Fernande Heidegger, Michel Julier, Gilles Meystre, Massimo Sandri, Gianni John Schneider, Isabelle Mayor.

Membres absents non excusés: André Gebhardt, Diane Gilliard, Jean Mpoy, Dino Petit.

Membres présents	85
Membres absents excusés	10
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	99

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 00, en l'Aula du Palais de Rumine.

Prestation de serment

Il est procédé à la prestation de serment de M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts).

Décès

survenu le 8 septembre dernier, de M. Georges-André Chevallaz, syndic de Lausanne de 1958 à 1973, président de la Confédération en 1980.

Le Conseil rend hommage au disparu en observant un instant de silence.

Démission

de M. Roger Honegger (Soc.), avec effet au 24 septembre 2002. (Lettre du 9 septembre 2002.)

Lettre

de la Municipalité, requérant l'urgence pour les préavis N^{os} 2002/24 et 2002/27. (Lettre du 19 septembre 2002.)

Communication municipale

4 septembre 2002 : Centre de formation de la Rama à Montheron.

**Question
Dépôt**

de M^{me} Andrea Eggli (POP) demandant des garanties de protection des données lors de la mise en œuvre du système d'information des ressources humaines (préavis N^o 256, adopté le 7 mai 2002).

Interpellation Dépôt	<p>de M. Alain Hubler (POP) et consorts (6 cosignataires) : « La police confie des tâches au secteur privé : ou quand un Exécutif outrepassé les décisions d'un Législatif. »</p> <p>L'urgence est demandée pour cette interpellation.</p> <p>_____</p>
Interpellation Dépôt	<p>de M. Grégoire Junod (Soc.) et consorts (4 cosignataires) : « La sécurité publique est-elle encore une tâche communale ? »</p> <p>L'urgence est demandée pour cette interpellation.</p> <p>_____</p>
Interpellation Dépôt	<p>de M^{me} Géraldine Savary (Soc.) et consorts (4 cosignataires) : « Accusations contre le Centre social régional : la montagne accoucherait-elle d'une souris ? »</p> <p>L'urgence est demandée pour cette interpellation.</p> <p>_____</p>
Motion Dépôt	<p>de M^{me} Florence Germond (Soc.) et M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.) : « Des tl remonte-pentes pour les vélos. »</p> <p>_____</p>
Motion Dépôt	<p>de M. Roland Ostermann (Les Verts) demandant la suppression de la ligne électrique aérienne de 125 kV Romanel – Banlieue-Ouest.</p> <p>_____</p>
Election complémentaire	<p>d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de M. Béat Sutter (Hors parti), démissionnaire.</p> <p>Au nom du groupe libéral, M. Pierre Dallèves (Lib.) présente la candidature de M. Antoine Perrin (Lib.).</p> <p>M. Antoine Perrin (Lib.) est élu, avec 3 abstentions, comme membre de la Commission permanente des pétitions.</p> <p>_____</p>
Questions orales	
I.	Charles-Denis Perrin (Rad.) ; Eliane Rey, directrice des Services industriels.
II.	Marc Vuilleumier (POP) ; Daniel Brélaz, syndic.
III.	Robert Fox (Lib.) ; Daniel Brélaz, syndic.
IV.	Françoise Crausaz (Rad.) ; Daniel Brélaz, syndic.
V.	Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts) ; Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

13^e séance du mardi 24 septembre 2002

VI.	Marc-Olivier Buffat (Rad.) ; Olivier Français, directeur des Travaux.
VII.	Andrea Egli (POP) ; Olivier Français, directeur des Travaux.
VIII.	Françoise Longchamp (Lib.) ; Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
IX.	Marc Dunant (Soc.) ; Olivier Français, directeur des Travaux, Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
X.	Serge Segura (Rad.) ; Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
XI.	Dino Venezia (Lib.) ; Olivier Français, directeur des Travaux.
	—————
Rapport s/ préavis N° 2002/36	Admissions à la bourgeoisie de Lausanne <i>Rapporteuse : M^{me} Françoise Longchamp (Lib.)</i> <i>Présidente de la Commission des naturalisations</i>
Scrutin	Le bureau ad hoc chargé du dépouillement est composé de M ^{me} et MM. <u>Paul-Louis Christie</u> , Isabelle Truan, Claude Bonnard, Claude Mettraux et Gérard Chappuis.
Résultat	Bulletins délivrés : 84 ; rentrés : 84 ; nul : 0 . Bulletins valables : 84 ; majorité absolue : 43 .
	—————

13^e séance du mardi 24 septembre 2002

Rapport s/ préavis N° 2002/24	Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoise (STEP) Réalisation d'installations complémentaires de réduction des oxydes d'azote (DeNOx) et du monoxyde de carbone <i>Rapporteur : M. Pierre Santschi (Les Verts)</i>
Discussion	La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, à l'unanimité, accepte les points 1 à 6 des conclusions du préavis, <u>soit, décide :</u> <ol style="list-style-type: none">1. d'approuver le projet de réalisation d'installations complémentaires de réduction des oxydes d'azote et du monoxyde de carbone dans les fumées provenant de l'incinération des boues de la STEP ;2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 5'290'000.— ;

3. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus par la rubrique 4603.331 du budget du Service d'assainissement par annuité constante, la durée d'amortissement étant de 15 ans ;
4. de faire figurer, sous la rubrique 4603.390, les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus ;
5. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus les éventuelles subventions cantonales ;
6. de balancer le compte d'attente ouvert pour les frais d'études par prélèvement sur le crédit ci-dessus.

**Rapport s/
préavis N° 2002/27**

Quartier de Prélaz
**Réaménagement et réfection partielle de la voirie de l'avenue de Morges,
du chemin de Renens et de la rue Couchirard**
Rapporteur : M. Denis Pache (VDC)

**Amendement de la
commission**

1. a) Fr. 2'200'000.— pour le Service des routes et voirie

Discussion

Pierre Santschi (Les Verts), Denis Pache (VDC), Olivier Français, directeur des Travaux, Pierre Santschi (Les Verts).

Vote s/amendement

Le Conseil, par 70 oui, 1 non et 4 abstentions, **accepte** l'amendement de la commission au point 1 a) des conclusions du préavis.

Vote s/conclusions	<p>Le Conseil, à l'unanimité, accepte le point 1 amendé des conclusions du préavis.</p> <p>Le Conseil, à l'unanimité, accepte les points 2 et 3 des conclusions du préavis, soit, décide :</p> <ol style="list-style-type: none">1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'510'000.— pour le réaménagement de la voirie et la réfection partielle de la chaussée et des trottoirs de l'avenue de Morges, du chemin de Renens et de la rue Couchirard, ainsi que le renouvellement d'une partie des réseaux souterrains en relation avec l'affectation au logement et au commerce de la plate-forme des anciens dépôts tl de Prélaz. Ce crédit est réparti comme il suit :<ol style="list-style-type: none">a) Fr. 2'200'000.— pour le Service des routes et voirieb) Fr. 105'000.— pour le Service de la circulationc) Fr. 205'000.— pour le Service des parcs et promenades2. d'amortir annuellement les dépenses à raison de :<ol style="list-style-type: none">a) Fr. 111'000.— par la rubrique 4200.331 pour le Service des routes et voirieb) Fr. 21'000.— par la rubrique 2600.331 pour le Service de la circulationc) Fr. 20'500.— par la rubrique 6600.331 pour le Service des parcs et promenades3. de faire figurer sous les rubriques 4200.390, 2600.390, 6600.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits précités.
Rapport s/motion	<p>Motion de M. Pierre Dallèves pour un frein aux dépenses lausannois <i>Rapportrice : M^{me} Christina Maier (Les Verts)</i></p>
Discussion	<p>Pierre Santschi (Les Verts), Marc Vuilleumier (POP), Pierre Dallèves (Lib.), Pierre Payot (POP), Grégoire Junod (Soc.), Jacques Pernet (Rad.), Eddy Ansermet (Rad.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Pierre Dallèves (Lib.), Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Grégoire Junod (Soc.), Pierre Dallèves (Lib.).</p>
Vote	<p>Le Conseil, par 40 non, 35 oui et 1 abstention, refuse la prise en considération de cette motion.</p>
Discussion	<p><u>Françoise Longchamp (Lib.)</u>, qui <u>demande le vote nominal</u>, Nelson Serathiuk (Soc.).</p> <p>La demande de M^{me} Françoise Longchamp (Lib.) étant appuyée par un nombre suffisant de voix, il est procédé au vote nominal :</p>

Vote nominal

Oui : Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Sutter Béat, Béboux Jean-Pierre, Blanc Eric, Blanc Jean-Louis, Bucher Alma, Buffat Marc-Olivier, Calame Maurice, Cavin Yves-André, Cornaz Mireille, Coupy Bernard, Crausaz Françoise, Dallèves Pierre, de Meuron Thérèse, Dentan Josianne, Fox Robert, Gilliot Pierre, Graf Albert, Hoefliger Anne, Longchamp Françoise, Maier Christina, Martin Olivier, Martin Philippe, Meylan Georges Arthur, Pache Denis, Pernet Jacques, Perrin Antoine, Perrin Charles-Denis, Pittet Francis, Ravussin Bernard, Schaller Graziella, Venezia Dino, Zahnd Bernard. (34)

Non : Attinger Doepper Claire, Bavaud Sandrine, Bonvin Jacques, Bourquin Jean-Christophe, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Bron Alain, Cosandey Monique, Cosandey Roger, Décosterd Anne, Dunant Marc, Eggli Andrea, Favre Sylvie, Freymond Sylvie, Gabus Aline, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Hirschi Suzanne, Hubler Alain, Junod Grégoire, Knecht Evelyne, Loup Pierre-Henri, Mach André, Maurer-Savary Myriam, Meylan Jean, Mivelaz Philippe, Monot Claude-Olivier, Mpoij Jean, Ostermann Roland, Payot Pierre, Pellaton Berthold, Peters Solange, Pidoux Jean-Yves, Pitton Blaise Michel, Rudasigwa Antoine, Salla Béatrice, Salzmann Yvan, Santschi Pierre, Savary Géraldine, Segura Serge, Serathiuk Nelson, Tauxe-Jan Michelle, Uffer Filip, Vuilleumier Marc, Zuercher Magali. (44)

Abstentions : Bergmann Sylvianne, Chollet Jean-Luc. (2)

Le Conseil, par 44 non, 34 oui et 2 abstentions, **refuse** la prise en considération de cette motion.

**Interpellation
urgente**

de M^{me} Françoise Longchamp (Lib.) au sujet du litige opposant le Centre social régional de Lausanne au Contrôle cantonal des finances.

Réponse municipale

Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Discussion

Marc Vuilleumier (POP), qui dépose la résolution suivante :

**Résolution
Dépôt**

Le Conseil communal réaffirme sa confiance dans le personnel social et administratif du Centre social régional. Il souhaite que la Municipalité conserve la vision sociale de ce centre qui doit allier humanité et transparence.

Discussion, suite

Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Dino Venezia (Lib.), Aline Gabus (POP), Yves-André Cavin (Rad.), qui dépose la résolution suivante :

Résolution
Dépôt

Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour assurer le fonctionnement optimal du Centre social régional de Lausanne, en appliquant les procédures telles que décrites dans le rapport du Contrôle cantonal des finances, en instituant le principe des séparations de fonctions et en introduisant un contrôle interne. De plus, le Conseil communal souhaite que la Commission de gestion se voie saisie d'un mandat élargi lui permettant d'investiguer sur plusieurs exercices depuis le début des affaires difficiles au sein des Services sociaux.

Discussion, suite

Pierre Payot (POP), Géraldine Savary (Soc.), Françoise Longchamp (Lib.), qui dépose la résolution suivante :

Résolution
Dépôt

Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre, d'un commun accord avec les services de l'Etat et le Contrôle cantonal des finances, afin que la lumière soit totalement faite sur cette affaire, et que les recommandations formulées dans le rapport du Contrôle cantonal des finances soient rapidement prises en considération.

Discussion, suite

Dino Venezia (Lib.), Claude-Olivier Monot (Soc.), Géraldine Savary (Soc.), Fabrice Ghelfi (Soc.), Jean-Luc Chollet (VDC), Marc-Olivier Buffat (Rad.), Thérèse de Meuron (Rad.), Pierre Payot (POP), Silvia Zamora, directrice, Roland Ostermann (Les Verts), Yves-André Cavin (Rad.), qui retire sa résolution.

Résolution
Retrait

Votes

Le Conseil, par 33 oui, 30 non et 17 abstentions, **adopte** la résolution de M. Marc Vuilleumier (POP).

Le Conseil, par 52 non, 18 oui et 15 abstentions, **refuse** la résolution de M^{me} Françoise Longchamp (Lib.).

Clôture

La séance est levée à 22 heures 30.

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

Présidence de M^{me} Marcelle Foretay-Amy, présidente

Membres absents excusés: Sylvianne Bergmann, Jean-Louis Blanc, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Pierre Dallèves, Robert Fox, Fernande Heidegger, Anne Hoefliger, Denis Pache, Blaise Michel Pitton, Béatrice Salla, Gianni John Schneider.

Membres absents non excusés: Jacques Bonvin, Marc-Olivier Buffat, Georges Glatz, Antoine Perrin, Dino Petit.

Membres présents	84
Membres absents excusés	11
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

Prestation de serment

Il est procédé à la prestation de serment de M. Jean-Marie Chautems (Soc.).

Communications municipales

- 12 septembre 2002 : Extension régionale du Prix Lausanne Entreprendre.
- 27 septembre 2002 : Entrée en fonction de la déléguée à l'observatoire de la sécurité.
- 30 septembre 2002 : Réorganisation du Service de santé des écoles – Création d'un service de psychologie scolaire.

**Interpellation
Dépôt**

de M. Jean-Luc Chollet (VDC) et consorts (6 cosignataires) relative à la mise en sursis concordataire de Swiss Dairy Food et à son incidence sur les domaines de la Ville de Lausanne, livrant leur lait à cette entreprise.

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

**Interpellation
Dépôt**

de M. Pierre Santschi (Les Verts) : « Existe-t-il des règles régissant les réponses de l'Administration communale aux habitants ? »

**Interpellation
Dépôt**

de M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) relative à l'avenir de la chaire de construction en bois de l'EPFL.

Motion Dépôt	de M ^{me} Mireille Cornaz (VDC) et consorts (6 cosignataires) : « Fumée, alcool, cannabis... délinquance. Motion demandant à nos Autorités de prendre des mesures pour diminuer leur consommation chez les jeunes et lutter contre la délinquance. »
Motion Dépôt	de M. Alain Hubler (POP) et consorts (3 cosignataires) pour un Grand Lausanne démocratique et participatif.
Question Dépôt	de M. Pierre Santschi (Les Verts) : « Buts, composition et compétences du Comité des espaces publics (CEP). »
Salut	M ^{me} la présidente salue la présence, à la tribune du public, du Bureau du Conseil général de Thierrens, et son président, M. Jean-Luc Pidoux.
Election complémentaire	<p>d'un membre à la Commission permanente des naturalisations, en remplacement de M. Roger Honegger (Soc.), démissionnaire.</p> <p>Au nom du groupe socialiste, M^{me} Myriam Maurer-Savary présente la candidature de M. Antoine Rudasigwa (Soc.).</p> <p>M. Antoine Rudasigwa (Soc.), est élu à l'unanimité comme membre de la Commission permanente des naturalisations.</p>
Questions orales	
I.	Michelle Tauxe-Jan (Soc.) ; Olivier Français, directeur des Travaux.
II.	Jean-Pierre Béboux (Rad.) ; Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.
III.	Andrea Egli (POP) ; Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.
IV.	Georges Arthur Meylan (Lib.) ; Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
V.	Jean-Christophe Bourquin (Soc.) ; Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
VI.	Claude Bonnard (Les Verts) ; Olivier Français, directeur des Travaux.

VII.	Béat Sutter (Hors parti) ; Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
VIII.	Gilles Meystre (Rad.) ; Daniel Brélaz, syndic.
Rapport s/ préavis N° 2002/23	Lausanne, capitale olympique Demande de crédit cadre <u>Rapporteur</u> : M. Jacques Pernet (Rad.)
Discussion	Charles-Denis Perrin (Rad.), <u>Roland Ostermann (Les Verts)</u> , qui dépose l'amendement suivant au point 1 des conclusions :
Amendement Dépôt	<i>1. d'allouer à la Municipalité, à titre de crédit cadre, un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 500'000.— [au lieu de Fr. 1'000'000.—] destiné à défendre et à promouvoir Lausanne en tant que capitale administrative du sport mondial et lieu de manifestations sportives de portée internationale.</i>
Discussion, suite	<u>Christina Maier (Les Verts)</u> , qui dépose l'amendement suivant (point 3 nouveau) :
Amendement Dépôt	<i>3. de demander à la Municipalité d'effectuer une évaluation économique, une fois ce crédit dépensé, afin de mesurer la rentabilité de cet investissement pour la Ville et pour l'économie lausannoise dans son ensemble.</i>
Discussion, suite	<u>Dino Venezia (Lib.)</u> , qui dépose l'amendement suivant au point 2 des conclusions :
Amendement Dépôt	<i>2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissement y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, leur amortissement intégral intervenant l'année qui suit la dépense.</i>
Discussion, suite	Michelle Tauxe-Jan (Soc.), Andrea Egli (POP), Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine, Jacques Ballenegger (Les Verts), Jean-Jacques Schilt, directeur, <u>Marc Vuilleumier (POP)</u> , qui demande que l'amendement de M. Roland Ostermann (Les Verts) soit scindé en deux.
Votes	Le Conseil, au vote, refuse le premier amendement (-Fr. 500'000.—) de M. Roland Ostermann (Les Verts) au point 1 des conclusions du préavis.

Le Conseil, au vote, **refuse** le second amendement (suppression de : *et lieu de manifestations sportives de portée internationale*) de M. Roland Ostermann (Les Verts) au point 1 des conclusions du préavis.

Le Conseil, au vote, **accepte** le point 1 des conclusions du préavis.

Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de M. Dino Venezia (Lib.) au point 2 des conclusions du préavis.

Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de M^{me} Christina Maier (Les Verts) (point 3 nouveau).

Le Conseil, au vote, **accepte** les conclusions amendées du préavis N° 2002/23, **soit, décide :**

1. d'allouer à la Municipalité, à titre de crédit cadre, un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'000'000.— destiné à défendre et à promouvoir Lausanne en tant que capitale administrative du sport mondial et lieu de manifestations sportives de portée internationale ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissement y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, leur amortissement intégral intervenant l'année qui suit la dépense ;
3. de demander à la Municipalité d'effectuer une évaluation économique, une fois ce crédit dépensé, afin de mesurer la rentabilité de cet investissement pour la Ville et pour l'économie lausannoise dans son ensemble.

Rapport s/pétition

**Pétition
du collectif de soutien aux sans-papiers du canton de Vaud
concernant les arrestations de sans-papiers**

Rapporteur : M. Roger Cosandey (Soc.)

Discussion

Bernard Zahnd (Rad.), Maurice Calame (Lib.), Béat Sutter (Hors parti), Nelson Serathiuk (Soc.), Jean-Luc Chollet (VDC), Diane Gilliard (POP), Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique, Pierre Payot (POP).

Vote

Au vote, la prise en considération de cette pétition recueille 40 voix, 37 conseillers se prononcent pour son classement, 1 conseiller s'abstient.

Le renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis ne remporte aucune voix. Le Conseil, à l'unanimité moins 1 abstention, **décide :**

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 litt. *b*) du Règlement du Conseil communal.

Interpellation Développement	M. Alain Hubler (POP) développe son interpellation urgente intitulée : « La police confie des tâches au secteur privé : ou quand un Exécutif outrepassé les décisions d'un Législatif. »
Inteprellation Développement	M. Grégoire Junod (Soc.) développe son interpellation urgente intitulée : « La sécurité publique est-elle encore une tâche communale ? »
Réponse municipale	M ^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
Discussion	Andrea Eggli (POP), Charles-Denis Perrin (Rad.), Grégoire Junod (Soc.), Nicole Grin (Lib.), Fabrice Ghelfi (Soc.), Jacques Ballenegger (Les Verts), Géraldine Savary (Soc.), Marc Vuilleumier (POP), <u>Alain Hubler (POP)</u> , qui dépose la résolution suivante :
Résolution Dépôt	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité de Lausanne respecte les conclusions et les intentions du préavis N° 239 qui porte sur la sécurité à Lausanne, tel qu'il a été voté.</i> <i>En particulier, le Conseil communal souhaite que la Municipalité renonce immédiatement à engager des moyens extérieurs de manière régulière et crée des postes de personnel civil pour reprendre certaines tâches administratives accomplies par des policiers.</i>
Discussion	Doris Cohen-Dumani, directrice.
Vote	Le Conseil, par 39 non, 33 oui, et 8 abstentions, refuse la résolution de M. Alain Hubler (POP).
Discussion	<u>Alain Hubler (POP)</u> , qui demande l'appel nominal ; sa demande étant appuyée par un nombre suffisant de voix, le secrétaire du Conseil y procède :
Appel nominal	Oui : Attinger Doepper Claire, Bron Alain, Chappuis Gérard, Chautems Jean-Marie, Cosandey Monique, Cosandey Roger, Dunant Marc, Eggli Andrea, Favre Sylvie, Gabus Aline, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Gilliard Diane, Hubler Alain, Junod Grégoire, Knecht Evelyne, Mach André, Maurer-Savary Myriam, Mayor Isabelle, Meylan Jean, Mivelaz Philippe, Monot Claude-Olivier, Mpoy Jean, Payot Pierre, Peters Solange, Pidoux Jean-Yves, Rudasigwa Antoine, Salzmann Yvan, Sandri Massimo, Savary Géraldine, Serathiuk Nelson, Uffer Filip, Vuilleumier Marc, Zuercher Magali. (34) Non : Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Ballenegger Jacques, Béboux Jean-Pierre, Blanc Eric, Bucher Alma, Calame Maurice, Cavin Yves-André, Chollet Jean-Luc, Christe Paul-Louis, Cornaz Mireille, Coupy Bernard, Crausaz Françoise, Dentan Josianne, Fiora-Guttmann Martine, Gebhardt André, Gilliot Pierre, Graf Albert, Grin Nicole, Julier Michel, Longchamp Françoise, Loup Pierre-Henri,

./.

Martin Olivier, Martin Philippe, Mettraux Claude, de Meuron Thérèse, Meylan Georges Arthur, Meystre Gilles, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Pittet Francis, Ravussin Bernard, Schaller Graziella, Segura Serge, Sutter Béat, Tauxe-Jan Michelle, Truan Isabelle, Venezia Dino, Zahnd Bernard. (39)

Abstentions : Bavaud Sandrine, Bonnard Claude, Bourquin Jean-Christophe, Décosterd Anne, Freymond Sylvie, Maier Christina, Ostermann Roland, Pellaton Berthold, Santschi Pierre. (9)

Le Conseil, par 39 non, 34 oui et 9 abstentions, **refuse** la résolution de M. Alain Hubler (POP).

Interpellation
Retrait

M^{me} Géraldine Savary (Soc.) annonce qu'elle retire son interpellation urgente intitulée : « Accusations contre le Centre social régional : la montagne accoucherait-elle d'une souris ? »

Interpellation
Développement

M. Jean-Luc Chollet (VDC) développe son interpellation urgente relative à la mise en sursis concordataire de Swiss Dairy Food et à son incidence sur les domaines de la Ville de Lausanne, livrant leur lait à cette entreprise.

Réponse

Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

Discussion

Géraldine Savary (Soc.), Jean-Luc Chollet (VDC).

Le Conseil prend acte de la réponse municipale à ladite interpellation.

Clôture

La séance est levée à 22 h 45.

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

Présidence de M^{me} Marcelle Foretay-Amy, présidente

Membres absents excusés : —.

Membres absents non excusés : Josianne Dentan, Andrea Egli, Georges Glatz, Philippe Mivelaz.

Membres présents	95
Membres absents excusés	—
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	99

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

Démission

de M. Dino Petit (Les Verts), avec effet immédiat. (Lettre du 21 octobre 2002.)

Lettre

du Service des sports, invitant les conseillers communaux à la cérémonie de remise des récompenses aux sportifs lausannois méritants ainsi que l'attribution du Prix du fair-play, le 5 novembre 2002 au Casino de Montbenon.

Lettre

de la Municipalité, requérant l'urgence pour les préavis N^{os} 2002/37, 2002/17 et 2002/31.

**Communications
municipales**

- 8 octobre 2002 : Budget 2003 – Communiqué de presse.
- 17 octobre 2002 : Association du Lausanne-Sports, section de football. Aide financière.

**Motion
Dépôt**

de M^{me} Claire Attinger Doepper pour étendre l'offre de notre bibliothèque municipale aux multimédias et à Internet.

**Interpellation
Dépôt**

de M^{me} Michelle Tauxe-Jan et consorts (6 cosignataires) : « Egalité de traitement de surface : deux poids, deux mesures. »

Questions orales	
I.	Gianni John Schneider (Soc.) ; Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
II.	Isabelle Truan (Lib.) ; Olivier Français, directeur des Travaux.
III.	Françoise Longchamp (Lib.) ; Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
IV.	Myriam Maurer-Savary (Soc.) ; Olivier Français, directeur des Travaux.
V.	Olivier Martin (Rad.) : Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
	—————
Organisation de la séance	La présidente informe le Conseil de l'ordre dans lequel seront traités les préavis demandés en urgence par la Municipalité, soit : 2002/17, 2002/31 et 2002/37, conformément à la décision prise par le Bureau le 22 octobre dernier.
Discussion Motion d'ordre	Myriam Maurer-Savary (Soc.), <u>Jean-Christophe Bourquin</u> (Soc.), qui dépose une <u>motion d'ordre</u> demandant de traiter le préavis N° 2002/37 en priorité, Pierre Payot (POP).
Vote	Le Conseil, à une petite majorité, refuse la motion d'ordre déposée par M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.).
	—————
Rapport s/ préavis N° 2002/17	Mise en conformité des citernes de Pierre-de-Plan <u>Rapporteur</u> : M. Raphaël Abbet (VDC)
Discussion	La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, à l'unanimité, accepte les points 1 à 4 des conclusions du préavis, <u>soit, décide</u> :
	<ol style="list-style-type: none"> 1. d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux de modification des deux citernes enterrées de Pierre-de-Plan du Service du gaz et du chauffage à distance ; 2. de lui allouer, à cet effet, un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'650'000.— pour les travaux mentionnés sous chiffre 1, somme à porter au débit du compte « Citernes de Pierre-de-Plan » du bilan du Service du gaz et du chauffage à distance de la Direction des services industriels ;
	./.

3. d'amortir annuellement le montant figurant sous chiffre 2 ci-dessus à raison de Fr. 132'500.— par la rubrique 7401.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction des services industriels, Service du gaz et du chauffage à distance ;
4. de faire figurer sous la rubrique 7401.390 « Imputations internes » du budget de la Direction des services industriels, Service du gaz et du chauffage à distance, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus.

Rapport s/
préavis N° 2002/31

Règlement général de police
Modifications des articles 41 et 43
à la suite du refus d'approbation du Conseil d'Etat
Rapporteur : M. Philippe Martin (Rad.)

Discussion

Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Alain Hubler (POP), qui dépose l'amendement suivant à l'article 43, 1^{er} alinéa :

Amendement
Dépôt

*Art. 43 1^{er} alinéa.- La demande d'autorisation ou l'annonce d'une manifestation doit être déposée ~~suffisamment tôt~~ **le plus tôt possible** pour que les mesures nécessaires puissent être prises, compte tenu de l'ampleur de la manifestation prévue.*

Discussion

Myriam Maurer-Savary (Soc.), Jacques Ballenegger (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Jacques Ballenegger (Les Verts), Alain Hubler (POP), Daniel Brélaz, syndic.

Vote

Le Conseil, avec 1 avis contraire et 18 abstentions, **accepte** l'article 41 tel qu'énoncé dans les conclusions du préavis.

Le Conseil, par 50 oui, 41 non et 2 abstentions, **accepte** l'amendement de M. Alain Hubler (POP) à l'article 43, 1^{er} alinéa.

Le Conseil, au vote, **accepte** l'article 43, 1^{er} alinéa, amendé.

Le Conseil, au vote, **accepte** le préavis N° 2002/31 amendé, **soit, décide** :

d'amender comme suit les articles suivants du RGP adoptés le 27 novembre 2001 :

Art. 41.- Toutes les manifestations publiques ou privées organisées dans des lieux ouverts au public, notamment les rassemblements, les cortèges, les spectacles, les conférences, les soirées (dansantes ou autres) ou les expositions, sont soumises à une autorisation préalable de la Direction.

Les dispositions de la Loi sur les auberges et débits de boissons sont réservées.

Art. 43 1^{er} alinéa.- La demande d'autorisation ou l'annonce d'une manifestation doit être déposée le plus tôt possible pour que les mesures nécessaires puissent être prises, compte tenu de l'ampleur de la manifestation prévue.

Rapport s/
préavis N° 2002/37

Arrêté d'imposition pour les années 2003 et 2004

Rapporteur : M. Maurice Calame (Lib.)
président de la Commission permanente des finances

Amendements de la
Commission

Article premier.– VI Droits de mutation

- a) *Fr. 0.50 par franc de l'Etat sur les successions en ligne directe descendante et entre époux ;*
- b) *Fr. 1.— par franc de l'Etat sur les successions et donations ;*
- c) *Fr. 0.50 par franc de l'Etat sur les autres actes de transfert.*

Article premier.– VIII Impôt sur les chiens, lettre A

1^{er} § : suppression des termes « et vivant dans une niche placée à l'extérieur du bâtiment ».

Article premier.– IX Impôt sur les divertissements

Suppression du chiffre IX de l'article premier.

Discussion générale

Dino Venezia (Lib.), qui dépose l'amendement suivant :

Amendement
Dépôt

Article premier.– VI Droits de mutation

Articles 23 à 28 LIC ~~et article 5 de la loi annuelle d'impôt.~~

Les droits de mutation sont perçus à raison de :

- a) *Fr. 0.50 par franc de l'Etat sur les successions et les donations en ligne directe descendante ;*
- b) *Fr. 0.50 par franc de l'Etat sur les successions et donations entre époux ;*
- c) *Fr. 1.— par franc de l'Etat sur les autres successions et donations ;*
- d) *Fr. 0.50 par franc de l'Etat sur les autres actes de transfert.*

Discussion
générale, suite

Florence Germond (Soc.), Pierre Santschi (Les Verts), Charles-Denis Perrin (Rad.), Jean-Luc Chollet (VDC), Pierre Dallèves (Lib.), Mireille Cornaz (VDC), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Grégoire Junod (Soc.), Pierre Payot (POP), Françoise Longchamp (Lib.), Jacques Ballenegger (Les Verts), Jean-Louis Blanc (Rad.), qui dépose l'amendement suivant :

Amendement
Dépôt

Article premier.– VI Droits de mutation

(...)

- a) *Fr. 0.50 par franc de l'Etat sur les successions et donations entre époux ;*
- b) *Fr. 1.— par franc de l'Etat sur les autres successions et donations ;*
- c) *Fr. 0.50 par franc de l'Etat sur les autres actes de transfert.*

Discussion générale, suite	Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Pierre Dallèves (Lib.), Fabrice Ghelfi (Soc.), Daniel Brélaz, syndic.
<u>Article premier</u>	<u>VI Droits de mutation</u>
Discussion	Dino Venezia (Lib.).
	<u>VIII Impôt sur les chiens</u>
Discussion	Maurice Calame (Lib.), rapporteur, Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Philippe Martin (Rad.).
	<u>IX Impôt sur les divertissements</u>
Discussion	Marc Vuilleumier (POP), Eric Blanc (VDC), Gilles Meystre (Rad.), Géraldine Savary (Soc.), Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Françoise Crausaz (Rad.), <u>Pierre Santschi</u> (Les Verts), qui dépose l'amendement suivant :
Amendement <i>Dépôt</i>	<i>Retour au texte municipal.</i>
Discussion, suite	Alain Bron (Soc.), Charles-Denis Perrin (Rad.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Nicole Grin (Lib.), Daniel Brélaz, syndic.
Vote <u>Article premier</u>	Le Conseil, sans avis contraires mais avec 2 abstentions, accepte le <i>chiffre I</i> de l'article premier. Le Conseil, sans avis contraires mais avec 1 abstention, accepte le <i>chiffre II</i> de l'article premier. Le Conseil, sans avis contraires mais avec 1 abstention, accepte le <i>chiffre III</i> de l'article premier. Le Conseil, à l'unanimité, accepte le <i>chiffre IV</i> de l'article premier. Le Conseil, à l'unanimité, accepte le <i>chiffre V</i> de l'article premier.
Discussion	Dino Venezia (Lib.) demande que l'on oppose les deux amendements déposés au <i>chiffre VI</i> de l'article premier.
Vote s/ amendements	Au vote, l'amendement de M. Dino Venezia (Lib.) recueille 23 voix, celui de M. Jean-Louis Blanc (Rad.) 40 voix ; 15 membres du Conseil s'abstiennent. Au vote, l'amendement de M. Jean-Louis Blanc (Rad.) recueille 42 voix, le texte municipal 50 voix ; 1 membre du Conseil s'abstient. Le <i>chiffre VI</i> de l'article premier est donc accepté tel qu'énoncé dans le préavis.
Discussion	<u>Pierre Dallèves</u> (Lib.) demande l'appel nominal ; sa demande étant appuyée par un nombre suffisant de voix, le secrétaire du Conseil y procède :

Appel nominal

Oui (pour l'amendement de M. Jean-Louis Blanc [Rad.] :

Ansermet Eddy, Béboux Jean-Pierre, Blanc Eric, Blanc Jean-Louis, Bucher Alma, Buffat Marc-Olivier, Calame Maurice, Cavin Yves-André, Christe Paul-Louis, Cornaz Mireille, Coupy Bernard, Crausaz Françoise, Dallèves Pierre, Fiora-Guttman Martine, Fox Robert, Gebhardt André, Gilliot Pierre, Glatz Georges, Grin Nicole, Hoefliger Anne, Julier Michel, Longchamp Françoise, Loup Pierre-Henri, Maier Christina, Martin Olivier, Martin Philippe, Mettraux Claude, de Meuron Thérèse, Meylan Georges Arthur, Meystre Gilles, Pache Denis, Pernet Jacques, Perrin Antoine, Perrin Charles-Denis, Pittet Francis, Ravussin Bernard, Schaller Graziella, Segura Serge, Sutter Béat, Truan Isabelle, Venezia Dino, Zahnd Bernard. (42)

Non (pour le texte municipal) : Abbet Raphaël, Attinger Doepper Claire, Ballenegger Jacques, Bavaud Sandrine, Bergmann Sylvianne, Bonvin Jacques, Bourquin Jean-Christophe, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Bron Alain, Chappuis Gérard, Chautems Jean-Marie, Chollet Jean-Luc, Cosandey Monique, Cosandey Roger, Décosterd Anne, Dunant Marc, Favre Sylvie, Freymond Sylvie, Gabus Aline, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Gilliard Diane, Graf Albert, Heidegger Fernande, Hirschi Suzanne, Hubler Alain, Junod Grégoire, Knecht Evelyne, Mach André, Maurer-Savary Myriam, Mayor Isabelle, Meylan Jean, Monot Claude-Olivier, Mpoy Jean, Ostermann Roland, Payot Pierre, Pellaton Berthold, Peters Solange, Pidoux Jean-Yves, Pitton Blaise Michel, Rudasigwa Antoine, Salla Béatrice, Salzmann Yvan, Sandri Massimo, Santschi Pierre, Savary Géraldine, Schneider Gianni John, Serathiuk Nelson, Tauxe-Jan Michelle, Uffer Filip, Vuilleumier Marc, Zuercher Magali. (52)

Abstention : Bonnard Claude. (1)

A l'appel nominal, le texte municipal recueille 52 voix, l'amendement de M. Jean-Louis Blanc (Rad.) 42 voix ; 1 membre du Conseil s'abstient. Le Conseil **accepte** le *chiffre VI* de l'article premier tel qu'énoncé dans le préavis.

Vote art. premier
Suite

Le Conseil, au vote, **accepte** le *chiffre VII* de l'article premier.

Discussion

Serge Segura (Rad.).

Vote s/
amendement

Le Conseil, par 46 oui, 35 non et 7 abstentions, **accepte** l'amendement de la Commission des finances au *chiffre VIII* de l'article premier.

Discussion

Serge Segura (Rad.) demande que le vote sur le *chiffre IX Impôt sur les divertissements* soit soumis d'emblée à l'appel nominal ; sa demande étant appuyée par un nombre suffisant de voix, le secrétaire du Conseil y procède :

Appel nominal

Oui (pour l'amendement de la Commission de finances) : Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Béboux Jean-Pierre, Blanc Eric, Blanc Jean-Louis, Bucher Alma, Calame Maurice, Cavin Yves-André, Christe Paul-Louis, Cornaz Mireille, Coupy Bernard, Crausaz Françoise, Dallèves Pierre, Fiora-Guttmann Martine, Fox Robert, Gebhardt André, Glatz Georges, Grin Nicole, Hoefliger Anne, Julier Michel, Longchamp Françoise, Loup Pierre-Henri, Martin Olivier, Martin Philippe, Mettraux Claude, Meylan Georges Arthur, Meystre Gilles, Pernet Jacques, Perrin Antoine, Perrin Charles-Denis, Pittet Francis, Ravussin Bernard, Schaller Graziella, Segura Serge, Sutter Béat, Truan Isabelle, Venezia Dino, Zahnd Bernard. (38)

Non (pour le texte municipal) : Attinger Doepper Claire, Ballenegger Jacques, Bavaud Sandrine, Bergmann Sylvianne, Bonnard Claude, Bonvin Jacques, Bourquin Jean-Christophe, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Bron Alain, Chappuis Gérard, Chautems Jean-Marie, Chollet Jean-Luc, Cosandey Monique, Cosandey Roger, Décosterd Anne, Dunant Marc, Favre Sylvie, Freymond Sylvie, Gabus Aline, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Gilliard Diane, Gilliot Pierre, Graf Albert, Heidegger Fernande, Hirschi Suzanne, Hubler Alain, Junod Grégoire, Knecht Evelyne, Mach André, Maier Christina, Maurer-Savary Myriam, Mayor Isabelle, de Meuron Thérèse, Meylan Jean, Monot Claude-Olivier, Mpoy Jean, Ostermann Roland, Pellaton Berthold, Peters Solange, Pidoux Jean-Yves, Pitton Blaise Michel, Rudasigwa Antoine, Salla Béatrice, Salzmann Yvan, Santschi Pierre, Savary Géraldine, Schneider Gianni John, Serathiuk Nelson, Tauxe-Jan Michelle, Uffer Filip, Zuercher Magali. (52)

Abstentions : Pache Denis, Payot Pierre, Sandri Massimo, Vuilleumier Marc. (4)

Le Conseil, par 38 oui, 52 non et 4 abstentions, **refuse** l'amendement de la Commission permanente des finances et se prononce en faveur du maintien du *chiffre IX Impôt sur les divertissements*.

Discussion

Philippe Martin (Rad.), qui dépose l'amendement suivant :

*Amendement
Dépôt*

Article premier.– IX Impôt sur les divertissements, B. Exonérations

2. *Sont exonérées de l'impôt, pour autant que ne soient pas perçus, pour prix d'entrée, des montants supérieurs à Fr. 12.—, les représentations d'ordre culturel organisées pour la jeunesse ou mises sur pied par des groupements de jeunes (mineurs et étudiants ou apprentis), dans le cadre de l'activité des associations de jeunesse et des centres de loisirs ainsi que dans celui des écoles.*

(...)

– *associations de jeunesse et groupements de jeunes, ceux dont la large majorité des membres sont des mineurs et étudiants ou apprentis et qui sont constitués en association au sens des articles 60 ss. du Code civil ou créés dans le cadre d'une école ; (...)*

<i>Discussion</i>	Nelson Serathiuk (Soc.), Daniel Brélaz, syndic, Pierre Payot (POP), <u>Pierre Santschi (Les Verts)</u> , qui invoque l' <u>article 80 RCCL</u> , Daniel Brélaz, syndic, Dino Venezia (Lib.), qui propose de remplacer l'amendement de M. Philippe Martin (Rad.) par une « note marginale », <u>Jean-Christophe Bourquin (Soc.)</u> , qui dépose une <u>motion d'ordre</u> demandant que l'on ne vote pas l'amendement de M. Philippe Martin (Rad.), Daniel Brélaz, syndic.
<i>Motion d'ordre</i> <i>Dépôt</i>	
<i>Discussion</i>	Françoise Longchamp (Lib.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Nicole Grin (Lib.).
<i>Vote</i>	Le Conseil, à une large majorité, refuse la motion d'ordre de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.).
<i>Amendement</i> <i>Retrait</i>	<u>Philippe Martin (Rad.)</u> retire son amendement au <i>chiffre IX</i> de l'article premier.
<i>Note marginale</i> <i>Dépôt</i>	La présidente soumet la proposition de M. Dino Venezia (Lib.) au vote : <u>Article premier.– IX Impôt sur les divertissements, B. Exonérations</u> <i>Note marginale : Dans le présent règlement, par « mineur » on entend également les étudiants et les apprentis majeurs.</i>
<i>Vote</i>	Le Conseil, sans avis contraires mais avec 2 abstentions, accepte la proposition de M. Dino Venezia (Lib.) au <i>chiffre IX Impôt sur les divertissements, B. Exonérations</i> .
Vote <u>Article premier</u> <i>Suite</i>	Le Conseil, à l'unanimité, accepte le <i>chiffre X</i> de l'article premier. Le Conseil, avec 1 avis contraire, accepte le <i>chiffre XI</i> de l'article premier. Le Conseil, sans avis contraires mais avec 1 abstention, accepte le <i>chiffre XII</i> de l'article premier. Le Conseil, à l'unanimité, accepte le <i>chiffre XIII</i> de l'article premier. Le Conseil, à l'unanimité, accepte le <i>chiffre XIV</i> de l'article premier. Le Conseil, sans avis contraires mais avec 1 abstention, accepte le <i>chiffre XV</i> de l'article premier. Le Conseil, à l'unanimité, accepte le <i>chiffre XVI</i> de l'article premier. Le Conseil, sans avis contraires mais avec une vingtaine d'abstentions, accepte l' <i>article premier</i> amendé.
<u>Article 2</u>	Le Conseil, sans avis contraires mais avec 2 abstentions, accepte l' <i>article 2</i> .
<u>Article 3</u>	Le Conseil, sans avis contraires mais avec 1 abstention, accepte l' <i>article 3</i> .
<u>Articles 4 à 10</u>	Le Conseil, à l'unanimité, accepte successivement les <i>articles 4 à 10</i> .

Vote final

Le Conseil, avec 2 avis contraires et 20 abstentions, **accepte** l'arrêté d'imposition amendé, **soit, décide** :

d'approuver l'arrêté d'imposition ci-après :

ARTICLE PREMIER

Les impôts suivants seront perçus en 2003 et 2004 :

I

Impôt sur le revenu et impôt complémentaire sur la fortune des personnes physiques et des personnes morales qui leur sont assimilées

- Articles 19 à 59 de la Loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI) et articles 5 à 18 bis de la Loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (LIC).

Ces impôts sont perçus à raison de 105% de l'impôt cantonal de base.

II

Impôt sur le bénéfice net et sur le capital des sociétés anonymes, sociétés en commandite par actions, sociétés à responsabilité limitée, sociétés coopératives

- Articles 92 à 122 LI et articles 5 à 18 LIC.

Ces impôts sont perçus à raison de 105% de l'impôt cantonal de base.

III

Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux des personnes morales qui exploitent une entreprise

- Articles 123 à 127 LI et articles 5 à 18 LIC.

Cet impôt est perçu à raison de 105% de l'impôt cantonal de base.

IV

Impôt foncier sans défalcation des dettes

- Articles 19 et 20 LIC.

Cet impôt est calculé sur la base de l'estimation fiscale des immeubles (100%) ; il est perçu à raison de :

- a) 1,5‰ pour les immeubles sis sur le territoire de la Commune (art. 19 LIC) ;
- b) 0,5‰ pour les constructions et installations durables édifiées sur le terrain d'autrui ou sur le domaine public sans être immatriculées au Registre foncier (art. 20 LIC).

Les immeubles des collectivités publiques, au sens de l'article 19 LIC, sont exonérés de l'impôt foncier.

Sont également exonérés de l'impôt foncier, sur demande des intéressés :

- les personnes morales, exonérées des impôts ordinaires sur le bénéfice et le capital, qui poursuivent des buts de service public ou d'utilité publique, pour la part de leurs immeubles affectée à ces activités ;
- les immeubles affectés au logement, propriété de sociétés bénéficiant d'aides publiques ;
- la part des immeubles propriété des églises qui est affectée à l'exercice de leur culte ;

la Municipalité statue définitivement en cas de contestation à ce sujet.

V

Impôt spécial dû par les étrangers

- Article 15 LI et article 22 LIC.

Les étrangers visés par les articles précités sont soumis à un impôt perçu à raison de Fr. 1.05 par franc de l'impôt cantonal de base.

VI

Droits de mutation

- Articles 23 à 28 LIC et article 5 de la loi annuelle d'impôt.

Les droits de mutation sont perçus à raison de :

- a) Fr. 1.— par franc de l'Etat sur les successions et donations.
- b) Fr. 0.50 par franc de l'Etat sur les autres actes de transfert.

VII

Impôt complémentaire sur les immeubles appartenant aux sociétés et fondations

- Articles 128 et 129 LI et article 29 LIC.

Cet impôt est perçu à raison de Fr. 0.50 par franc de l'Etat.

VIII

Impôt sur les chiens

- Article 32 LIC.

Cet impôt est perçu à raison de :

- A) Fr. 20.— par chien pour les chiens de garde.

Ne sont compris dans cette catégorie que les chiens d'une taille suffisante pour les propriétaires domiciliés dans les hameaux forains ou à la périphérie de la ville ;

Ce tarif est appliqué sur demande écrite et motivée à raison d'un chien par propriétaire :

- a) aux habitants des hameaux forains dont l'habitation est isolée (Vernand, Montheron, Chalet-à-Gobet, Vers-chez-les-Blanc et Montblesson) ;
- b) aux personnes dont le chien est utilisé exclusivement à la garde d'immeubles affectés à l'industrie et au commerce ou d'exploitations agricoles ou horticoles ;
- c) aux propriétaires domiciliés à la périphérie de la ville dont l'habitation est éloignée de toute autre construction.

B) Fr. 90.— pour les autres chiens.

C) Sont exonérés :

1. Les chiens d'aveugle.
2. Les chiens appartenant à l'armée ou aux Corps de police.
3. Les chiens d'avalanche ou de dressage mis au service d'une autorité civile ou militaire.
L'exonération intervient sur production d'une attestation de l'autorité faisant appel aux services du requérant.
4. Les chiens de fonctionnaires internationaux exonérés du paiement des impôts directs en vertu du droit international public.
5. Les chiens des personnes au bénéfice d'une rente complémentaire AVS/AI, de l'Aide sociale vaudoise et du RMR.

IX

Impôt sur les divertissements

— Article 31 LIC.

A. Perception

1. Un impôt est perçu sur le prix des entrées et des places payantes sur les collectes, sur les majorations de consommations ou autres suppléments, notamment pour :
 - a) les concerts, conférences, expositions, représentations théâtrales ou cinématographiques, manifestations musicales, artistiques ou littéraires, établissements forains ;
 - b) les manifestations sportives avec spectateurs ;
 - c) les bals, kermesses, dancings.
2. Le taux de l'impôt perçu sur un prix d'entrée ou sur les collectes est de 14%.
3. Pour les majorations des consommations et autres suppléments, le taux de l'impôt est de 15%.
4. La Direction de police peut, toutefois, en cas de majoration des consommations, percevoir un montant forfaitaire mensuel sur la moyenne des encaissements obtenus par ce moyen, pour des manifestations ayant lieu régulièrement, une fois par semaine au moins, dans des établissements publics, ce pour autant que le montant annuel prévisible de l'impôt n'excède pas Fr. 2000.—. Ce montant forfaitaire est réajusté chaque année ou, en cas de remise de l'établissement, en fin d'exercice.

5. Dans les établissements publics consacrés uniquement aux divertissements et dans lesquels les prix sont plus élevés que dans les autres établissements de même rang, les 20% du chiffre d'affaires sont considérés comme majoration de prix et servent de base à la perception de l'impôt au taux de 15%.
6. La Municipalité arrête pour le surplus les modalités de perception de l'impôt.

B. Exonérations

1. Les élèves de toutes les écoles privées et officielles communales, ainsi que les élèves des écoles officielles cantonales, sont exonérés du paiement de l'impôt sur les divertissements chaque fois qu'ils participent par groupes accompagnés du personnel enseignant à des manifestations d'ordre culturel.
2. Sont exonérées de l'impôt, pour autant que ne soient pas perçus, pour prix d'entrée, des montants supérieurs à Fr. 12.—, les représentations d'ordre culturel organisées pour la jeunesse ou mises sur pied par des groupements de jeunes (mineurs)*, dans le cadre de l'activité des associations de jeunesse et des centres de loisirs ainsi que dans celui des écoles.

Sont également exonérées les collectes lorsqu'elles remplacent un prix d'entrée lors des manifestations précitées.

Sont considérés comme

- représentations d'ordre culturel, au sens des dispositions ci-dessus, les productions qui visent à développer les facultés de l'esprit, affiner le sens artistique, le goût et le jugement des jeunes, à l'exclusion des compétitions sportives, soirées dansantes et autres divertissements ;
- associations de jeunesse et groupements de jeunes, ceux dont la large majorité des membres sont des mineurs* et qui sont constitués en association au sens des articles 60 ss. du Code civil ou créés dans le cadre d'une école ;
- centres de loisirs, les établissements et organismes auxquels la Municipalité reconnaît cette qualité sur la base des critères qu'elle fixe.

3. Sont exonérées de l'impôt pour autant que ne soient pas perçus par prix d'entrée des montants supérieurs à Fr. 12.—, les manifestations de divertissement (soirées dansantes notamment) organisées pour les jeunes, par des associations de jeunes, groupements de jeunes ou centres de loisirs, au sens du chiffre 2 précité.

Sont également exonérées les collectes lorsqu'elles remplacent un prix d'entrée lors des manifestations précitées.

4. Les manifestations organisées au profit d'œuvres de bienfaisance sont exonérées de l'impôt, si ces dernières bénéficient du produit entier des entrées et des places.

C. Rétrocession

1. La Municipalité peut ordonner la rétrocession à une institution de bienfaisance ou œuvre analogue qu'elle reconnaît comme telle du montant de l'impôt perçu lors d'une manifestation organisée en faveur de celle-ci, pour autant que l'entier du bénéfice, représentant la moitié au moins des recettes brutes, ait été versé à ladite institution.

* Dans le présent règlement, par « mineur » on entend également les étudiants et les apprentis majeurs.

2. Les sociétés locales à but non lucratif peuvent bénéficier, sur demande et pour autant qu'elles ne touchent pas une subvention en espèces supérieure à Fr. 500'000.— par an, d'une rétrocession de l'impôt, la Municipalité étant compétente pour définir et reconnaître la qualité des sociétés locales au sens du présent arrêté.

X

Impôt sur les tombolas

- Article 18 du règlement d'exécution du 17 novembre 1950 de la Loi du 17 novembre 1924 sur les loteries et paris professionnels.

Cet impôt est perçu à raison de 6% du montant des billets vendus.

XI

Impôt sur les lotos

- Article 30 du règlement d'exécution du 17 novembre 1950 de la Loi du 17 novembre 1924 sur les loteries et paris professionnels.

Cet impôt est perçu à raison de 6% du montant des cartons vendus.

XII

Impôt sur les patentes de boissons

- Articles 45 et 93 de la Loi du 11 décembre 1984 sur les auberges et les débits de boissons.

Cet impôt est perçu à raison de Fr. 1.— par franc de l'Etat.

XIII

Patentes de cinéma

- Articles 20 et 32 de la Loi du 27 novembre 1963 sur les cinémas.

Cet impôt est perçu à raison de Fr. 1.— par franc de l'Etat.

XIV

Appareils automatiques de musique, à jeux ou distributeurs de marchandises

- Article 35 du règlement d'exécution du 31 mars 1967 de la Loi du 18 novembre 1935 sur la police du commerce.

Cet impôt est perçu à raison de Fr. 1.— par franc de l'Etat, sauf pour les distributeurs de préservatifs.

XV

Déballage et étalage

- Article 85 de la Loi du 18 novembre 1935 sur la police du commerce.

Cet impôt est perçu à raison de Fr. 1.— par franc de l'Etat.

XVI

Jeux de hasard

- Article 36 du règlement d'exécution du 31 mars 1967 de la Loi du 18 novembre 1935 sur la police du commerce.

Cet impôt est perçu à raison de Fr. 1.— par franc de l'Etat.

ARTICLE 2

Exonérations

La Municipalité est autorisée à exonérer certaines personnes morales, conformément aux articles 5, 22, 23 et 29 LIC.

ARTICLE 3

Remises d'impôt

La Municipalité peut accorder une remise totale ou partielle des impôts, intérêts de retard, rappels d'impôts et amendes, lorsque le paiement intégral frapperait trop lourdement le contribuable en raison de pertes importantes ou de tous autres motifs graves.

ARTICLE 4

Infractions

Les décisions prises en matière d'amende pour l'impôt cantonal sur le revenu, sur la fortune, sur le bénéfice net, sur le capital et l'impôt minimum sont également valables pour l'impôt communal correspondant.

ARTICLE 5

**Infractions
(suite)**

Les soustractions d'impôts et taxes qui sont propres à la Commune seront frappées d'amendes pouvant atteindre cinq fois le montant de l'impôt ou de la taxe soustraite, indépendamment de celui-ci.

Les amendes sont prononcées par la Municipalité sous réserve de recours à la Commission communale de recours.

ARTICLE 6

**Echéance et
délai de paiement**

La Municipalité fixe l'échéance et le délai de paiement des contributions du présent arrêté.

ARTICLE 7

Perception

Les impôts énumérés à l'article premier, chiffre I à III, du présent arrêté, sont perçus par tranches, conformément à l'article 38 alinéas 2 et 3 de la Loi sur les impôts communaux.

ARTICLE 8

Intérêt de retard

Dès l'expiration du délai fixé selon l'article 6, la Municipalité perçoit un intérêt de retard.

ARTICLE 9

Recours

1. Première instance

Les décisions prises par l'Autorité communale pour les impôts propres à la Commune (article premier, chiffres IV et VIII à XVI), les taxes communales de séjour et les taxes spéciales peuvent faire l'objet d'un recours à la Commission communale de recours, composée de six membres élus par le Conseil communal.

Ce recours doit être adressé, par acte écrit et motivé, sous pli recommandé, dans les trente jours dès la notification du bordereau, soit à la Commission elle-même, soit à l'Autorité qui a pris la décision attaquée, conformément aux articles 45 à 47a de la Loi sur les impôts communaux.

ARTICLE 10

2. Deuxième instance

Les prononcés de la Commission communale de recours peuvent être portés dans les trente jours, dès la notification de la décision attaquée, en seconde instance, devant le Tribunal administratif.

En matière de contraventions fiscales, le recours au Tribunal cantonal demeure réservé.

Clôture

La séance est levée à 23 h 00.

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

Présidence de M^{me} Marcelle Foretay-Amy, présidente

Membres absents excusés: Eric Blanc, Jacques Bonvin, Roger Cosandey, Monique Cosandey, Nicole Grin, Michel Julier, Antoine Perrin.

Membres absents non excusés: Marc-Olivier Buffat, Françoise Crausaz, Robert Fox, Diane Gilliard, Georges Glatz, André Mach, Solange Peters, Géraldine Savary.

Membres présents	85
Membres absents excusés	7
Membres absents non excusés	8
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h, en la salle du Conseil.

Prestation de serment

Il est procédé à la prestation de serment de M^{me} Adèle Thorens (Les Verts).

Lettre

de la Municipalité, requérant l'urgence pour les préavis N^{os} 2002/25, 2002/32 et 2002/35. (7 novembre 2002.)

**Pétition
Dépôt**

de M. Roland Philippoz et consorts (6 signatures) concernant la circulation à la route des Plaines-du-Loup.

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

**Communication
municipale**

4 novembre 2002 : Eglise de la Croix-d'Ouchy.

Absence excusée

de M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

**Election
complémentaire**

d'un suppléant à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal, en remplacement de M. Dino Petit (Les Verts).

Au nom du groupe Les Verts, M. Pierre Santschi présente la candidature de M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts).

M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts) est élue à l'unanimité comme suppléante à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal.

Questions orales

- I.** Jean-Yves Pidoux (Les Verts) ; Eliane Rey, directrice des Services industriels.
- II.** Charles-Denis Perrin (Rad.) ; Eliane Rey, directrice des Services industriels.
- III.** Magali Zuercher (Soc.) ; Daniel Brélaz, syndic.
- IV.** Pierre Dallèves (Lib.) ; Daniel Brélaz, syndic.
- V.** Alain Hubler (POP) ; Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.
- VI.** Eddy Ansermet (Rad.) ; Olivier Français, directeur des Travaux.
- VII.** Pierre Payot (POP) ; Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

**Rapport s/
préavis N° 2002/32**

**Remplacement des installations
de radiocommunication du Corps de police**

Rapportrice : M^{me} Aline Gabus (POP)

Discussion

Béat Sutter (Hors parti), Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.

Vote

Le Conseil, sans avis contraires mais avec 2 abstentions, **accepte** les points 1 à 3 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 5'444'000.—, destiné à couvrir les frais de réalisation du nouveau réseau de radiocommunication du Corps de police ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de Fr. 1'088'800.— par la rubrique 2400.331 du budget du Corps de police ;
3. de faire figurer sous la rubrique 2400.390 « Imputations internes » les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité.

**Rapport s/
préavis N° 2002/35**

**Création d'un Centre de quartier aux Faverges
(secteur de Chissiez)**

Rapportrice : M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.)

Discussion

Pierre Dallèves (Lib.), Evelyne Knecht (POP), qui dépose l'amendement suivant au point 2 des conclusions:

**Amendement
Dépôt**

2. d'allouer à la Municipalité, sur le budget de fonctionnement de 2003, un crédit spécial de **Fr. 428'000.**— [au lieu de Fr. 380'000.—] destiné à l'augmentation de la subvention ordinaire de la FASL pour 2003 –rubrique 5600.365 du budget de la Jeunesse et des loisirs – (...).

Il s'agit de 0,5 poste supplémentaire : Fr. 45'000.— sous salaire et Fr. 3000.— sous frais d'animation, ce qui fait un total de Fr. 48'000.— supplémentaires.

En vertu de l'art. 74 al.3 RCCL, cet amendement n'est pas recevable.

Discussion

Magali Zuercher (Soc.), Françoise Longchamp (Lib.), Thérèse de Meuron (Rad.), Graziella Schaller (Lib.), Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, Andrea Eggli (POP), qui dépose l'amendement suivant au point 2 des conclusions :

**Amendement
Dépôt**

2. d'allouer à la Municipalité, sur le budget de fonctionnement de 2003, un crédit spécial de **Fr. 417'000.**— [au lieu de Fr. 380'000.—] destiné à l'augmentation de la subvention ordinaire de la FASL pour 2003 –rubrique 5600.365 du budget de la Jeunesse et des loisirs – (...).

Cela correspond à un poste à 35%.

Discussion

Thérèse de Meuron (Rad.), Claire Attinger Doepper (Soc.), Yves-André Cavin (Rad.).

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** le point 1 des conclusions du préavis.

Le Conseil, à une large majorité, **refuse** l'amendement de M^{me} Andrea Eggli (POP) au point 2 des conclusions du préavis.

Le Conseil, au vote, **accepte** le point 2 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'approuver la création d'un centre de quartier aux Faverges (secteur de Chissiez) ;
2. d'allouer à la Municipalité, sur le budget de fonctionnement de 2003, un crédit spécial de Fr. 380'000.— destiné à l'augmentation de la subvention ordinaire de la FASL pour 2003 – rubrique 5600.365 du budget de la Jeunesse et des loisirs –, crédit réparti comme suit :
 - a) Fr. 40'000.— subvention d'investissement pour l'achat du mobilier et des machines non fixes ;
 - b) Fr. 340'000.— subvention de fonctionnement.

Rapport s/motion

Motion de M^{me} Andrea Eggli

pour l'adhésion de notre Ville à l'Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens (Attac)

**Rapporteur : M. Roger Honegger (Soc.)
[remplacé par M. Marc Dunant (Soc.)]**

Première partie de la 16^e séance du mardi 12 novembre 2002

Discussion Pierre Dallèves (Lib.), Pierre Gilliot (Rad.), Andrea Eggli (POP), Alma Bucher (VDC), Myriam Maurer-Savary (Soc.), Charles-Denis Perrin (Rad.), Pierre Payot (POP), Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Grégoire Junod (Soc.).

Vote Le Conseil, au vote, décide de prendre cette motion en considération.

Françoise Longchamp (Lib.) demande la contre-épreuve.

Vote Le Conseil, par 45 oui, 37 non et 1 abstention, **décide** :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Rapport s/pétition

**Pétition de M^{me} A. Sattiva, M. A. Müller et consorts
(493 signatures)**

« France – Collonges – Maupas »

Rapportrice : M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.)

Discussion Myriam Maurer-Savary (Soc.), Béat Sutter (Hors parti), Magali Zuercher (Soc.), Sylvie Favre (Soc.), Evelyne Knecht (POP), Albert Graf (VDC), Thérèse de Meuron (Rad.), Sylvie Favre (Soc.), Olivier Français, directeur des Travaux.

Vote Le Conseil, au vote, **accepte** la prise en considération de cette pétition.

Le Conseil, au vote, **décide** :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 litt. *b*) du Règlement du Conseil communal.

Clôture

La séance est levée à 19 h 55.

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

Présidence de M^{me} Marcelle Foretay-Amy, présidente

Membres absents excusés: Eric Blanc, Jacques Bonvin, Monique Cosandey, Roger Cosandey, Françoise Crausaz, Pierre Gilliot, Nicole Grin, Michel Julier, Antoine Perrin.

Membres absents non excusés: Marc-Olivier Buffat, Robert Fox, Diane Gilliard, Georges Glatz, André Mach.

Membres présents	86
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 20 h 30, en la salle du Conseil.

**Rapport s/
préavis N° 2002/25**

Société coopérative Logement Idéal

Projet de construction d'un bâtiment comprenant 27 logements subventionnés, une consultation psychiatrique ambulatoire, des locaux scolaires et un parking souterrain de 45 places à l'avenue d'Echallens 9

Constitution d'un droit de superficie

Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement

Octroi d'un cautionnement solidaire

Demande de crédit d'équipement pour les locaux scolaires

Rapporteur : M. Fabrice Ghelfi (Soc.)

Discussion

Françoise Longchamp (Lib.), Graziella Schaller (Lib.), Sandrine Bavaud (Les Verts), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement, Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

Vote

Le Conseil, à une très large majorité, **accepte** les points 1 à 9 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'approuver l'acte constitutif de droit de superficie figurant dans le préavis N° 2002/25 de la Municipalité, du 23 mai 2002, acte qui servira de base pour la mise à disposition de la Société coopérative Logement Idéal, pour la construction de logements subventionnés, de la parcelle N° 1069 d'une surface d'environ 1562 m², sise avenue d'Echallens ;
2. d'autoriser la Municipalité à stipuler l'acte définitif pour la constitution de ce droit distinct et permanent de superficie ;

3. d'autoriser la Municipalité à accorder à la Société coopérative Logement Idéal les appuis financiers prévus par la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement pour la réalisation, sur les parcelles mentionnées sous chiffre 1 ci-dessus, d'un bâtiment de 27 logements ;
4. d'autoriser la Municipalité à ajouter, à la rubrique N° 6200.365 « Participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières » de la Sécurité sociale et de l'Environnement, les montants prévus devant être pris en charge par la Commune pour l'opération immobilière précitée, ceci en application des dispositions de la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement ;
5. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, l'emprunt hypothécaire par un cautionnement solidaire, équivalant à 30% du coût de construction (terrain non compris), admis par les Autorités subventionnantes cantonales et communales, soit au maximum un montant de Fr. 4'253'760.—, ceci conformément aux dispositions de l'article 496 du Code des obligations ;
6. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 160'000.—, destiné à couvrir l'acquisition du mobilier et du matériel des locaux scolaires ;
7. d'amortir annuellement le crédit d'équipement scolaire à raison de Fr. 16'000.— par la rubrique 5800.331 ;
8. de faire figurer sous la rubrique 5800.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit d'équipement scolaire ;
9. d'autoriser la Municipalité à porter au budget, dès 2005, le montant nécessaire du loyer pour l'utilisation des locaux scolaires prévus dans le programme de construction.

Interpellation

de M. Gilles Meystre (Rad.) et consorts : « Agissements symboliques à plus d'un titre... »

Discussion

Pierre Dallèves (Lib.), Nelson Serathiuk (Soc.), Gilles Meystre (Rad.), Daniel Brélaz, syndic.

Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation

de M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.) et consorts : « Lausanne et la francophonie.

Discussion

Claire Attinger Doepper (Soc.), qui dépose la résolution suivante :

Résolution
Dépôt

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité marque le passage à Lausanne de la Conférence ministérielle de la francophonie au travers d'actions de sensibilisation aux problèmes de l'illettrisme en collaboration avec les associations et institutions œuvrant dans ce domaine.

Seconde partie de la 16^e séance du mardi 12 novembre 2002

<i>Discussion</i>	Daniel Brélaz, syndic, Claire Attinger Doepper (Soc.).
<i>Vote</i>	Le Conseil, au vote, accepte la résolution de M ^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.).
Interpellation	de M ^{me} Mireille Cornaz (VDC) et consorts sur l'avenir du Médiacentre des écoles lausannoises.
<i>Discussion</i>	Andrea Egli (POP), <u>Mireille Cornaz (VDC)</u> , qui dépose la résolution suivante :
<i>Résolution Dépôt</i>	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intervienne auprès du Département de la formation et de la jeunesse pour qu'il donne les moyens nécessaires aux établissements scolaires pour reprendre les activités du Médiacentre.</i>
<i>Discussion</i>	Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.
<i>Vote</i>	Le Conseil, sans avis contraires mais avec quelques abstentions, accepte la résolution de M ^{me} Mireille Cornaz (VDC).
Interpellation	de M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) et consorts pour des heures d'ouverture incitatives de la déchetterie du Vallon.
<i>Discussion</i>	Jean-Yves Pidoux (Les Verts). Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.
Interpellation	de M. Jacques Ballenegger (Les Verts) concernant l'éventuelle implantation d'un musée à Bellerive.
<i>Discussion</i>	Jean-Luc Chollet (VDC), Roland Ostermann (Les Verts), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine, Jacques Ballenegger (Les Verts), Jean-Jacques Schilt, directeur. Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.
Interpellation	de M. Alain Bron (Soc.) : « Place ou parking de l'Europe ? »
<i>Discussion</i>	Alain Bron (Soc.), Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique, Alain Bron, Doris Cohen-Dumani, directrice. Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation	de M ^{me} Christina Maier (Les Verts) : « Solution non violente au ‘problème’ des pigeons à Lausanne ? »
Discussion	Christina Maier (Les Verts), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement. Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.
Rapport s/motion	<hr/> <p style="text-align: center;">Motion de M. Georges Arthur Meylan « De la lumière, aussi pour les piétons » <u>Rapporteur</u> : M. Pierre-Henri Loup (Rad.)</p>
Amendement de la commission	<i>Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à cette motion est fixé à 18 mois.</i>
Discussion	Roland Ostermann (Les Verts), Georges Arthur Meylan (Lib.).
Votes	Le Conseil, sans avis contraires mais avec 1 abstention, accepte de prendre cette motion en considération. Le Conseil, sans avis contraires mais avec 1 abstention, accepte l'amendement de la commission, <u>soit, décide</u> : de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ladite motion est fixé à 18 mois.
Rapport s/ préavis N° 2002/19	<hr/> <p style="text-align: center;">Addenda au plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre la rue du Petit-Chêne, le chemin de Mornex, le chemin privé des Charmettes et le chemin privé de Richemont, N° 585 du 26 juillet 1978 <u>Rapporteuse</u> : M^{me} Magali Zuercher (Soc.)</p>
Discussion	Jean-Christophe Bourquin (Soc.), <u>Dino Venezia</u> (Lib.), qui dépose l'amendement suivant à l'art. 3 du règlement:
Amendement Dépôt	<i>Les bâtiments figurés ‘à démolir’ peuvent être entretenus, rénovés et transformés. La Municipalité peut autoriser des agrandissements limités, tels que lucarnes, bow-windows, balcons à joues, balcons fermés, jardins d'hiver, escaliers de secours, sas d'entrée, isolations périphériques, etc. ou des superstructures à fonction technique, telles que cheminées, canaux de ventilation, cages d'ascenseurs, etc. peuvent être admis. Les superstructures seront néanmoins groupées, réduites au minimum nécessaire et traitées d'une manière esthétiquement satisfaisante.</i>

Discussion, suite

Magali Zuercher (Soc.), Olivier Français, directeur des Travaux, Pierre Payot (POP), Olivier Français, directeur.

Votes

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** l'amendement de M. Dino Venezia (Lib.) à l'art. 3 du règlement.

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** le règlement amendé.

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les points 1 à 6 des conclusions du préavis, **soit, décide :**

1. d'approuver comme fraction du plan d'extension l'addenda au plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre la rue du Petit-Chêne, le chemin de Mornex, le chemin privé des Charmettes et le chemin privé de Richemont, N° 585 du 26 juillet 1978, avec la modification suivante à l'article 3 du règlement : « Les bâtiments figurés 'à démolir' peuvent être entretenus, rénovés et transformés. *La Municipalité peut autoriser* des agrandissements limités, tels que lucarnes, bow-windows, balcons à joues, balcons fermés, jardins d'hiver, escaliers de secours, sas d'entrée, isolations périphériques, etc. ou des superstructures à fonction technique, telles que cheminées, canaux de ventilation, cages d'ascenseurs, etc. Les superstructures seront néanmoins groupées, réduites au minimum nécessaire et traitées d'une manière esthétiquement satisfaisante. » ;
2. de radier du plan d'extension les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;
3. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
4. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
5. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 3 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
6. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

Rapport s/motion

Motion de M. Jacques Pernet

demandant à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour que les cyclistes se soumettent à des « règles d'habillement » leur permettant d'être mieux vus et d'être un peu mieux protégés

Rapportrice : M^{me} Anne Décosterd (Les Verts)

Seconde partie de la 16^e séance du mardi 12 novembre 2002

Discussion

Françoise Longchamp (Lib.), Thérèse de Meuron (Rad.), Pierre Santschi (Les Verts), Jacques Pernet (Rad.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.).

Vote

Au vote, la majorité du Conseil **décide** :

de refuser la prise en considération de cette motion.

Clôture

La séance est levée à 22 h 45.

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

Présidence de M^{me} Marcelle Foretay-Amy, présidente

Membres absents excusés: Sandrine Bavaud, Eric Blanc, Yves-André Cavin, Aline Gabus, Georges Glatz, Anne Hoefliger, Michel Julier, Massimo Sandri, Béal Sutter.

Membres absents non excusés: —.

Membres présents	91
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	—
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

Lettre

de la Municipalité, requérant l'urgence pour les préavis N^{os} 2002/34 et 2002/40. (21 novembre 2002.)

**Pétition
Dépôt**

du Groupe du lac et des loisirs pour invalides (GLLI – 48 signatures) demandant que les bons de transports ne subissent pas les réductions d'utilisation signifiées aux utilisateurs par la Direction de la sécurité sociale.

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

**Pétition
Dépôt**

de M. K. C. Gossweiler : « Pour les enfants au travail. »

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

**Communication
municipale**

20 novembre 2002 : Lausanne Jardins 2004 – Ouverture d'un compte d'attente.

**Question
Réponse**

de M. Pierre Santschi (Les Verts) : « Buts, composition et compétences du Comité des espaces publics. » (12 novembre 2002.)

**Interpellation
Dépôt**

de M^{me} Andrea Eggli (POP) et consorts (6 cosignataires) sur le transport des personnes à mobilité réduite.

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

Motion Dépôt	de M. Alain Hubler (POP) et consorts (6 cosignataires) : « Une formation professionnelle pour les sans-papiers. » <hr/>
Motion Dépôt	de M ^{me} Thérèse de Meuron (Rad.) demandant à la Municipalité d'étudier la faisabilité de la création d'une crèche-garderie aux fins d'accueillir les enfants des collaborateurs de l'Administration communale. <hr/>
Démission	de M. Pierre Gilliot (Rad.), avec effet au 31 décembre 2002. (10 novembre 2002.) <hr/>
Questions orales I.	Michelle Tauxe-Jan (Soc.) ; Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.
II.	Pierre Dallèves (Lib.) ; Daniel Brélaz, syndic.
III.	Jean-Christophe Bourquin (Soc.) ; Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.
IV.	Andrea Eggli (POP) ; Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.
V.	Thérèse de Meuron (Rad.) ; Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
VI.	Fabrice Ghelfi (Soc.) ; Olivier Français, directeur des Travaux.
VII.	Gérard Chappuis (Soc.) ; Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.
VIII.	Diane Gilliard (POP) ; Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
IX.	Alain Hubler (POP) ; Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique. <hr/>

Rapport s/
préavis N° 2002/34

Société coopérative COLOSA
Projet de construction de 8 bâtiments
comprenant 89 logements subventionnés, un centre de vie enfantine,
une école de musique, une salle de psychomotricité,
des surfaces commerciales et de bureaux,
et 94 places de parc intérieures
dans « Les Jardins de Prélaz » (lots 4-5)
Octroi des aides publiques prévues par la
Loi du 9 septembre 1975 sur le logement
Octroi d'un prêt chirographaire
Octroi d'un cautionnement solidaire
Demande de crédit d'équipement pour un centre de vie enfantine,
une école de musique et une salle de psychomotricité
Rapporteur : M. Pierre Dallèves (Lib.)

Discussion

Jean-Pierre Bébox (Rad.), Alain Hubler (POP), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les points 1 à 4, puis les points 5 à 8 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'autoriser la Municipalité à accorder à la Société coopérative COLOSA les appuis financiers prévus par la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement, pour la réalisation, sur les parcelles mentionnées sous chiffre 1 ci-dessus, de 8 bâtiments totalisant 89 logements (lots 4-5) ;
2. d'autoriser la Municipalité à ajouter à la rubrique N° 6200.365 « Participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières » de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, les montants prévus devant être pris en charge par la Commune pour les opérations immobilières précitées, ceci en application des dispositions de la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement ;
3. d'autoriser la Municipalité à accorder à la Société coopérative COLOSA un prêt chirographaire correspondant à 10% du coût de construction, admis par les autorités subventionnantes cantonales et communales, étant entendu que ce prêt sera accordé pour une durée non limitée, qu'il sera non amortissable et non remboursable pendant 20 ans au moins et qu'il ne bénéficiera pas d'un intérêt fixe, mais seulement d'un taux maximum équivalant au taux hypothécaire 1^{er} rang, majoré éventuellement de 1%, ce conformément aux dispositions légales cantonales ;
4. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, l'emprunt hypothécaire par un cautionnement solidaire équivalant à 30% du coût de construction (terrain non compris), admis par les autorités subventionnantes cantonales et communales, soit au maximum un montant de Fr. 9'000'000.—, ceci conformément aux dispositions de l'article 496 du Code des obligations ;

./.

5. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 820'000.—, destiné à couvrir l'équipement complémentaire et l'acquisition du mobilier et du matériel des locaux de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation ;
6. d'amortir annuellement le crédit d'équipement des locaux de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation à raison de Fr. 670'000.— par la rubrique 5601.331 du budget du Service de la jeunesse et des loisirs, de Fr. 105'000.— par la rubrique 5001.331 du budget du Secrétariat général et de Fr. 45'000.— par la rubrique 5401.331 du budget du Service de santé des écoles ;
7. de faire figurer sous les rubriques 5601.390, 5001.390 et 5401.390, respectivement du Service de la jeunesse et des loisirs, du Secrétariat général et du Service de santé des écoles, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit d'équipement des locaux de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation ;
8. d'autoriser la Municipalité à porter au budget, dès 2005, le montant nécessaire aux charges financières et d'exploitation pour l'utilisation des locaux de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation prévus dans le programme de construction.

Rapport s/
préavis N° 2002/40

**Développement et amélioration de la prise en compte
de la dimension éthique dans les pratiques du Corps de police**

***Rapportrice* : M^{me} Myriam Maurer-Savary (Soc.)**

Discussion

Thérèse de Meuron (Rad.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Diane Gilliard (POP), Roland Ostermann (Les Verts), Thérèse de Meuron (Rad.), Graziella Schaller (Lib.), Diane Gilliard (POP), Fabrice Ghelfi (Soc.), Thérèse de Meuron (Rad.), Myriam Maurer-Savary (Soc.), Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique, Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Marc Dunant (Soc.), Doris Cohen-Dumani, directrice.

Vote

Le Conseil, par 51 oui, sans avis contraires mais avec 27 abstentions, **accepte** les points 1 à 4 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'approuver les intentions de la Municipalité en matière de développement et d'amélioration de la prise en compte de la dimension éthique dans les pratiques du Corps de police ;
2. de prendre acte de la création, par voie de transfert interne et sans création d'un emploi supplémentaire, d'un poste de délégué du Corps de police à l'éthique ;
3. d'allouer à la Municipalité, pour la réalisation des opérations figurant sous chiffres 2 à 4, un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 627'000.— ;
4. d'autoriser la Municipalité à enregistrer, respectivement sous les rubriques 2400.331 et 2400.390 les charges d'amortissement et d'intérêt découlant du crédit précité, calculées en fonction des dépenses réelles.

Motion	de M. Eddy Ansermet (Rad.) et consorts (4 cos.) pour une radicale amélioration du service au public.
<i>Discussion préalable</i>	Eddy Ansermet (Rad.). Cette motion est transmise directement à la Municipalité pour étude et rapport. _____
Motion	de M. Charles-Denis Perrin (Rad.) et consorts (3 cos.) pour un abaissement des frais de chauffage de tous les habitants qui se raccordent au chauffage à distance.
<i>Discussion préalable</i>	Charles-Denis Perrin (Rad.). Cette motion est transmise directement à la Municipalité pour étude et rapport. _____
Motion	de M. Filip Uffer (Soc.) et consorts (4 cos.) pour une promotion active de véritables relations de voisinage, afin de prévenir la solitude et l'isolement lorsque le moment est venu de bénéficier de l'aide de son entourage.
<i>Discussion préalable</i>	Filip Uffer (Soc.). Cette motion est transmise à l'examen préalable d'une commission. _____
Motion	de M ^{me} Florence Germond (Soc.) et M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.) : « Des tl remonte-pentes pour les vélos. »
<i>Discussion préalable</i>	Florence Germond (Soc.), Jacques Pernet (Rad.). Cette motion est transmise à l'examen préalable d'une commission. _____
Motion	de M. Roland Ostermann (Les Verts) demandant la suppression de la ligne électrique aérienne de 125 kV Romanel–Banlieue-Ouest.
<i>Discussion préalable</i>	Roland Ostermann (Les Verts), Pierre Dallèves (Lib.), Roland Ostermann (Les Verts). Cette motion est transmise à l'examen préalable d'une commission. _____
Motion	de M ^{me} Mireille Cornaz (VDC) et consorts (6 cos.) : « Fumée, alcool, cannabis... délinquance. Pour que nos Autorités prennent des mesures pour diminuer leur consommation chez les jeunes et lutter contre la délinquance. »

*Discussion
préalable*

Mireille Cornaz (VDC), Jean-Yves Pidoux (Les Verts).

Cette motion est transmise à l'examen préalable d'une commission.

Motion

de M. Alain Hubler (POP) et consorts (3 cos.) pour un Grand-Lausanne démocratique et participatif.

*Discussion
préalable*

Alain Hubler (POP), Jean Meylan (Soc.).

Cette motion est transmise à l'examen préalable d'une commission.

Motion

de M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.) pour étendre l'offre de notre bibliothèque municipale au multimédia et à Internet.

*Discussion
préalable*

Claire Attinger Doepper (Soc.), Graziella Schaller (Lib.), Claire Attinger Doepper (Soc.).

Cette motion est transmise à l'examen préalable d'une commission.

**Rapport s/
préavis N° 2002/22**

Plan directeur du sport
Politique municipale en matière de sport
Réponse aux motions de MM. Denis Roubaty et Olivier Français
Rapporteur : M. Dino Venezia (Lib.)

Discussion générale

Pierre Payot (POP), Serge Segura (Rad.), Mireille Cornaz (VDC), Michelle Tauxe-Jan (Soc.), Maurice Calame (Lib.), Sylvianne Bergmann (Les Verts), qui dépose l'amendement suivant au point 1 des conclusions :

**Amendement
Dépôt**

I. de prendre ~~acte~~ connaissance des principes et des objectifs du Plan directeur du sport.

**Discussion
générale, suite**

Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Jacques Ballenegger (Les Verts).

I. La population

Discussion

Jean-Pierre Bébox (Rad.), Mireille Cornaz (VDC), Roland Ostermann (Les Verts).

	<p>II. <u>Les pratiques et structures sportives</u></p>
Discussion	<p>Jean-Pierre Bébox (Rad.), Fernande Heidegger (POP), Roland Ostermann (Les Verts), Michelle Tauxe-Jan (Soc.).</p>
	<p>III. <u>Les infrastructures</u></p> <p>La discussion n'est pas demandée.</p>
	<p>IV. <u>Les subventions</u></p>
Discussion	<p>Roland Ostermann (Les Verts), Jean-Pierre Bébox (Rad.).</p>
	<p>3. <u>Réponse aux motions de MM. Denis Roubaty et Olivier Français</u></p> <p>La discussion n'est pas demandée.</p>
	<p>4. <u>Financement de la politique municipale en matière de sport</u></p> <p>La discussion n'est pas demandée.</p>
Discussion	<p>Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine, Dino Venezia (Lib.).</p>
Vote s/amendement	<p>Le Conseil, par 26 oui, 37 non et 5 abstentions, refuse l'amendement de M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts) au point 1 des conclusions.</p>
Vote s/conclusions	<p>Le Conseil, avec 4 avis contraires et une quinzaine d'abstentions, accepte le point 1 des conclusions du préavis.</p> <p>Le Conseil, sans avis contraires mais avec 4 abstentions, accepte le point 2 des conclusions du préavis.</p> <p>Le Conseil, avec 22 avis contraires et une dizaine d'abstentions, accepte le point 3 des conclusions du préavis.</p> <p>Le Conseil, dans les mêmes proportions, accepte le point 4 des conclusions du préavis.</p> <p>Le Conseil, avec 5 avis contraires et un certain nombre d'abstentions, accepte le préavis N° 2002/22, <u>soit, décide</u> :</p> <ol style="list-style-type: none">1. de prendre acte des principes et des objectifs du Plan directeur du sport ;2. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Denis Roubaty : <i>Motion pour une plus juste évaluation de l'encouragement des activités sportives à Lausanne</i> ; <p style="text-align: right;">./.</p>

3. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Olivier Français : *Perspectives de développement du soutien à la jeunesse sportive grâce à la synergie des manifestations sportives internationales à Lausanne ;*
4. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Olivier Français : *Motion demandant à la Municipalité de définir une politique sportive de la Ville de Lausanne en matière d'éducation, d'encadrement et d'investissements.*

**Interpellation
Développement**

M^{me} Andrea Eggli (POP) développe son interpellation urgente sur le transport des personnes à mobilité réduite.

Réponse

M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Discussion

Andrea Eggli (POP), qui dépose la résolution suivante :

**Résolution
Dépôt**

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité revoie sa décision et maintienne sa subvention destinée à favoriser le transport de ces citoyens à mobilité réduite.

Discussion

Roger Cosandey (Soc.), Silvia Zamora, directrice, Géraldine Savary (Soc.), Thérèse de Meuron (Rad.), Nicole Grin (Lib.), Monique Cosandey (Soc.), Grégoire Junod (Soc.), Silvia Zamora, directrice, Grégoire Junod (Soc.), Silvia Zamora, directrice, Alain Hubler (POP), Fabrice Ghelfi (Soc.), Andrea Eggli (POP).

Vote

Le Conseil, à une évidente majorité, avec un grand nombre d'abstentions, **refuse** la résolution de M^{me} Andrea Eggli (POP).

Clôture

La séance est levée à 23 h 10.

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

Présidence de M^{me} Marcelle Foretay-Amy, présidente

Membres absents excusés: Pierre Gilliot, Georges Glatz, Pierre-Henri Loup, Bénédict Sutter.

Membres absents non excusés: Marc-Olivier Buffat, Françoise Crausaz, Robert Fox, André Gebhardt, Grégoire Junod, Evelyne Knecht, Solange Peters, Antoine Rudasigwa, Massimo Sandri.

Municipalité : M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Membres présents	87
Membres absents excusés	4
Membres absents non excusés	9
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 05, en la salle du Conseil.

**Communications
municipales**

- 25 novembre 2002 : Stratégie des Services industriels après le refus de la LME – Conséquences sur l'organisation.
- 27 novembre 2002 : Nouvelle appellation du Service des gérances : Service immobilier.
- 27 novembre 2002 : Gestion du stationnement – Extension des zones « macarons » – Etude de détail – Ouverture d'un compte d'attente.
- 5 décembre 2002 : Ouverture d'un espace provisoire d'hébergement nocturne pour sans-abri dans l'abri de la protection civile de la Vallée de la Jeunesse.

**Question
Dépôt**

de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) sur le vote par correspondance généralisé.

**Interpellation
Dépôt**

de M^{me} Aline Gabus (POP) et consorts (4 cosignataires) au sujet de l'arrestation d'une clandestine le 6 novembre.

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

**Interpellation
Dépôt**

de M. Gilles Meystre (Rad.) et consorts (4 cosignataires) : « UnISET : après un mois d'activité, quel bilan peut être tiré ? »

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

Première partie de la 18^e séance du mardi 10 décembre 2002

Interpellation
Dépôt de M^{me} Géraldine Savary (Soc.) et consorts (5 cosignataires) : « Un fonctionnaire de police discrédite l'UnISET. »

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

Interpellation
Dépôt de M^{me} Christina Maier (Les Verts) : « Développement durable, aussi pour la Caisse de pensions des employés de la Ville de Lausanne ? »

Interpellations urgentes Le Bureau **refuse** d'accorder l'urgence pour les interpellations de M^{mes} Aline Gabus, Géraldine Savary et M. Gilles Meystre.

Discussion Géraldine Savary (Soc.), Pierre Payot (POP).

Vote Le Conseil, au vote, **décide** d'accorder l'urgence pour ces trois interpellations. Elles seront développées lors de la séance du mercredi 11 décembre.

Election du Bureau 2003
Président

Il est procédé à l'élection du président pour 2003

Au nom du groupe radical, M^{me} Thérèse de Meuron présente la candidature de M^{me} Martine Fiora-Guttman.

Bulletins délivrés : **85** ; rentrés : **85** ; blancs : **13** ; nul : **1**.
Bulletins valables : **71** ; majorité absolue : **36**.

M^{me} Martine Fiora-Guttman est élue présidente par 65 suffrages.

Obtiennent des voix : M^{me} Thérèse de Meuron (3), M. Jean-Christophe Bourquin (1), M^{me} Françoise Longchamp (1), M. Pierre Payot (1). (*Total des voix éparses* : 6.)

Invitation M^{me} Thérèse de Meuron, au nom du groupe radical, invite le Conseil, la Municipalité et les collaborateurs de l'Administration à la traditionnelle réception de la présidente qui aura lieu le 21 janvier, à l'issue de la séance du Conseil.

Premier vice-président

Il est procédé à l'élection du premier vice-président pour 2003

Au nom du groupe libéral, M. Pierre Dallèves présente la candidature de M. Maurice Calame.

Bulletins délivrés : **87** ; rentrés : **87** ; blancs : **17** ; nul : —.
Bulletins valables : **70** ; majorité absolue : **36**.

M. Maurice Calame est élu premier vice-président par 54 suffrages.

Obtiennent des voix : M^{me} Graziella Schaller (3), M^{me} Nicole Grin (2), M^{me} Suzanne Hirschi (2), M. Dino Venezia (2), M. Jean-Marie Chautems (1), M^{me} Monique Cosandey (1), M. Pierre Dallèves (1), M. Fabrice Ghelfi (1), M^{me} Françoise Longchamp (1), M. Pierre Payot (1), M^{me} Michelle Tauxe-Jan (1). (Total des voix éparses : 16.)

Second
vice-président

Il est procédé à l'élection du second vice-président pour 2003

Au nom du groupe socialiste, M^{me} Myriam Maurer-Savary présente la candidature de M. Jean-Christophe Bourquin.

Bulletins délivrés : **90** ; rentrés : **90** ; blancs : **13** ; nul : **1**.
Bulletins valables : **76** ; majorité absolue : **39**.

M. Jean-Christophe Bourquin est élu second vice-président par 58 suffrages.

Obtiennent des voix : M. Alain Bron (3), M. Gianni John Schneider (3), M. Pierre Payot (2), M. Yvan Salzmann (2), M. Filip Uffer (2), M^{me} Sylvianne Bergmann (1), M. Grégoire Junod (1), M^{me} Myriam Maurer-Savary (1), M. Claude-Olivier Monot (1), M. Nelson Serathiuk (1), M^{me} Michelle Tauxe-Jan (1). (Total des voix éparses : 18.)

Scrutateurs

**Il est procédé à l'élection, au scrutin de liste,
de deux scrutateurs pour 2003**

Au nom du groupe POP et Gauche en mouvement, M^{me} Andrea Eggli présente la candidature de M^{me} Fernande Heidegger.

Au nom du groupe La Voie du Centre, M. Jean-Luc Chollet présente la candidature de M. Albert Graf.

Bulletins délivrés : **90** ; rentrés : **90** ; blanc : **1** ; nul : —.
Bulletins valables : **89** ; majorité absolue : **45**.

M^{me} Fernande Heidegger est élue scrutatrice par 87 suffrages.

M. Albert Graf est élu scrutateur par 82 suffrages.

Obtiennent des voix : M^{me} Alma Bucher (1), M. Jean-Luc Chollet (1), M. Nelson Serathiuk (1), M^{me} Michelle Tauxe-Jan (1). (Total des voix éparses : 4.)

Scrutateurs
suppléants

**Il est procédé à l'élection, au scrutin de liste,
de deux scrutateurs suppléants pour 2003**

Au nom du groupe Les Verts, M. Pierre Santschi présente la candidature de M. Jacques Bonvin.

Au nom du groupe radical, M^{me} Thérèse de Meuron présente la candidature de M. Philippe Martin.

Bulletins délivrés : **86** ; rentrés : **86** ; blanc : **1** ; nul : —.
Bulletins valables : **85** ; majorité absolue : **43**.

M. Jacques Bonvin est élu scrutateur suppléant par 80 suffrages.
M. Philippe Martin est élu scrutateur suppléant par 71 suffrages.

Obtiennent des voix : M. Martin [*sans indication de prénom*] (2), M^{me} Thérèse de Meuron (1), M. Maurice Calame (1), M. Alain Hubler (1), M. Pierre Payot (1), M^{me} Michelle Tauxe-Jan (1), M. Nelson Serathiuk (1). (*Total des voix éparses* : 8.)

Rapport s/ la
gestion en 2001

Gestion municipale en 2001

Réponses aux 37 observations de la Commission de gestion

***Rapportrice* : M^{me} Aline Gabus (POP)
présidente de la Commission permanente de gestion**

Discussion

Les réponses ne suscitant aucune discussion sont réputées adoptées.

N° 8

Philippe Martin (Rad.), Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.

N° 14

Philippe Martin (Rad.), Olivier Français, directeur des Travaux.

N° 15

Olivier Français, directeur des Travaux, Claude-Olivier Monot (Soc.), Aline Gabus (POP), Pierre Payot (POP), Olivier Français, directeur.

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** la réponse municipale à l'observation N° 15.

N° 27

Claire Attinger Doepper (Soc.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Sylvie Freymond (Les Verts), Andrea Egli (POP), Claire Attinger Doepper (Soc.), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

Vote

Le Conseil, avec une dizaine d'avis contraires, **accepte** la réponse municipale à l'observation N° 27.

N^{os} 30 à 33

Le Conseil **prend acte** des réponses municipales aux observations N^{os} 30 à 33.

Vote

Le Conseil, au vote, **décide** :

- d'approuver la gestion de la Municipalité en 2001, le rapport de la Commission de gestion et les réponses municipales à 33 (trente-trois) des observations présentées par la Commission de gestion pour l'exercice 2001 ;
- de prendre acte des réponses aux observations N^{os} 30, 31, 32 et 33.

**Rapport s/
préavis N^o 2002/38**

Autorisations d'achats pour l'exercice 2003

**Rapporteur : M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.)
2^e vice-président de la Commission permanente des finances**

**Amendements de la
Commission**

Véhicules, machines et matériel

Un véhicule de type fourgonnette, au Bureau des imprimés et du matériel ; il est proposé d'acheter un véhicule d'occasion pour Fr. 8000.— au lieu d'un neuf à Fr. 19'000.— : **-Fr. 11'000.—**

Une fourgonnette supplémentaire pour le Service de la circulation ; il est proposé d'y renoncer : **-Fr. 24'000.—**

Un véhicule bicarburant au Service des eaux ; il a déjà été remplacé par crédit supplémentaire en 2002 : **-Fr. 23'000.—**

Matériels et logiciels informatiques

Abaissement général du prix des « beamers » à Fr. 7000.— la pièce, soit :

- *Service du personnel* **-Fr. 3'000.—**
- *Service de presse et d'information* **-Fr. 8'000.—**
- *Corps de police* **-Fr. 9'000.—**
- *SSI* **-Fr. 3'000.—**
- *Service d'assainissement* **-Fr. 2'000.—**
- *Service social et du travail* **-Fr. 980.—**
- *MAGESI* **-Fr. 6'000.—**

Suppression des postes « Divers et imprévus » :

- *Service du cadastre* **-Fr. 2'000.—**
- *Service d'assainissement* **-Fr. 2'000.—**

Abaissement du prix d'un « Photoshop » au Service commercial des SI :

-Fr. 6'400.—

Total des réductions **-Fr. 100'380.—**

arrondi à **-Fr. 100'400.—**

Discussion générale	Georges Arthur Meylan (Lib.), Daniel Brélaz, syndic.
	A. <u>Acquisitions de véhicules, machines et matériel</u>
<u>AGF</u> Amendement de la Commission	<i>Un véhicule de type fourgonnette, au Bureau des imprimés et du matériel ; il est proposé d'acheter un véhicule d'occasion pour Fr. 8000.— au lieu d'un neuf à Fr. 19'000.—.</i>
Discussion	Daniel Brélaz, syndic.
Vote	Le Conseil, au vote, accepte l'amendement de la Commission des finances.
<u>SP</u>	<u>Georges Arthur Meylan (Lib.)</u> , qui dépose l'amendement suivant :
Amendement Dépôt	<i>Corps de police – Bureau du contrôle de la circulation</i> <i>Supprimer le montant de Fr. 120'000.</i> — destiné à l'achat d'un appareil de contrôle de la signalisation lumineuse et vitesses avec prises de vues arrières en remplacement d'un appareil de 1975, y compris montage et installation du matériel.
Discussion	Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique, Daniel Brélaz, syndic, Jean-Christophe Bourquin (Soc.).
Vote	Le Conseil, à une évidente majorité, refuse l'amendement de M. Georges Arthur Meylan (Lib.).
Amendement de la Commission	<i>Une fourgonnette supplémentaire pour le Service de la circulation ; il est proposé d'y renoncer : -Fr. 24'000.—.</i>
Discussion	Doris Cohen-Dumani, directrice, Philippe Martin (Rad.).
Vote	Le Conseil, au vote, accepte l'amendement de la Commission des finances.
<u>CSP</u>	<u>Georges Arthur Meylan (Lib.)</u> , qui dépose l'amendement suivant :
Amendement Dépôt	<i>Service des sports</i> <i>Supprimer le montant de Fr. 70'000.</i> — destiné à l'achat d'une halle gonflable pour la zone sportive de la Blécherette.
Discussion	Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.
Vote	Le Conseil, à une évidente majorité, refuse l'amendement de M. Georges Arthur Meylan (Lib.).

Travaux

Amendement de la Commission

Un véhicule bicarburant au Service des eaux ; il a déjà été remplacé par crédit supplémentaire en 2002 : -Fr. 23'000.—.

Discussion

Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Jean-Yves Pidoux (Les Verts).

Vote

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** l'amendement de la Commission des finances.

SI

Michelle Tauxe-Jan (Soc.), Eliane Rey, directrice des Services industriels.

B. Achats de matériels et de logiciels informatiques

AGF

Daniel Brélaz, syndic.

Amendements de la Commission

*Abaissement général du prix des « beamers » à Fr. 7000.— la pièce, soit :
– Service du personnel : -Fr. 3000.—.*

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de la Commission des finances.

– Service de presse et d'information : -Fr. 8000.—.

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de la Commission des finances.

SP

– Corps de police : -Fr. 9000.—.

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de la Commission des finances.

– SSI : -Fr. 3000.—.

Discussion

Dino Venezia (Lib.).

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de la Commission des finances.

Travaux

*Suppression du poste « Divers et imprévus » :
– Service du cadastre : -Fr. 2000.—.*

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de la Commission des finances.

*Abaissement général du prix des « beamers » à Fr. 7000.— la pièce, soit :
– Service d'assainissement : -Fr. 2000.—.*

Vote	Le Conseil, à l'unanimité accepte l'amendement de la Commission des finances. <i>Suppression des postes « Divers et imprévus » :</i> – Service d'assainissement : -Fr. 2000.— .
Vote	Le Conseil, à l'unanimité accepte l'amendement de la Commission des finances.
SSE	<i>Abaissement général du prix des « beamers » à Fr. 7000.— la pièce, soit :</i> – Service social et du travail : -Fr. 980.— .
Vote	Le Conseil, au vote, accepte l'amendement de la Commission des finances.
SI	<i>Abaissement du prix d'un « Photoshop » au Service commercial des SI :</i> -Fr. 6400.— .
Vote	Le Conseil, au vote, accepte l'amendement de la Commission des finances. <i>Abaissement général du prix des « beamers » à Fr. 7000.— la pièce, soit :</i> – MAGESI : -Fr. 6000.— .
Vote	Le Conseil, au vote, accepte l'amendement de la Commission des finances.
Vote	Le Conseil, au vote, accepte les conclusions du préavis amendé, soit, décide : <ol style="list-style-type: none">1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2003, un crédit de Fr. 7'169'300.— pour les achats de véhicules, de machines et de matériel ainsi que pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques ;2. de porter en amortissement dudit crédit les subventions éventuelles à recevoir.
Rapport s/ préavis N° 2002/39	<p style="text-align: center;">Remplacement et extensions ordinaires du réseau RECOLTE pour l'exercice 2003</p> <p style="text-align: center;"><u>Rapporteur</u> : M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.)</p>
Discussion	La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, à l'unanimité, accepte les points 1 et 2 des conclusions du préavis, soit, décide : <ol style="list-style-type: none">1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 907'000.— pour couvrir les frais de mise à jour et d'extension du réseau communal lausannois de télécommunications RECOLTE ;

./.

<p>Rapport s/ préavis N° 2002/44</p>	<p>2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sur les comptes N^{os} 1500.390 et 1500.331.</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et promenades Crédit cadre annuel 2003 <i>Rapporteur : M. Gianni John Schneider (Soc.)</i></p>
<p>Discussion</p>	<p>La discussion n'est pas demandée.</p>
<p>Vote</p>	<p>Le Conseil, à l'unanimité, accepte les points 1 à 3 des conclusions du préavis, <u>soit, décide :</u></p> <ol style="list-style-type: none">1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'000'000.— pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et promenades en 2003 ;2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 6600.390 et 6600.331 du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, Service des parcs et promenades ;3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées. <hr/>
<p>Rapport s/ préavis N° 2002/48</p>	<p style="text-align: center;">Rénovation et extension de la voirie, marquage routier Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics et du réseau de distribution d'eau potable Crédits cadres annuels 2003 <i>Rapporteur : M. Jean-Pierre Bébox (Rad.)</i></p>
<p>Discussion</p>	<p>La discussion n'est pas demandée.</p>
<p>Vote</p>	<p>Le Conseil, à l'unanimité moins 1 abstention, accepte les points 1 à 3, puis les points 4 et 5 des conclusions du préavis, <u>soit, décide :</u></p> <ol style="list-style-type: none">1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'150'000.— pour couvrir, en 2003, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension de la voirie à raison de Fr. 2'000'000.— pour le Service des routes et voirie, ainsi qu'à la remise en état du marquage routier à raison de Fr. 150'000.— pour le Service de la circulation ; <p style="text-align: right;">./.</p>

2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 4200.390 et 4200.331 du budget du Service des routes et voirie, et sous les rubriques 2600.390 et 2600.331 du budget du Service de la circulation ;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées pour le Service des routes et voirie ;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 8'300'000.— pour couvrir, en 2003, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau des collecteurs publics à raison de Fr. 3'000'000.— pour le Service d'assainissement, ainsi qu'à la rénovation et à l'extension du réseau d'eau potable à raison de Fr. 5'300'000.— pour le Service des eaux ;
5. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 4602.390 et 4602.331 du budget du Service d'assainissement, et 4700.390 et 4700.331 du budget du Service des eaux.

Clôture

La séance est levée à 20 h 05.

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

Seconde partie de la 18^e séance du mardi 10 décembre 2002

Présidence de M^{me} Marcelle Foretay-Amy, présidente

Membres absents excusés: Pierre Gilliot, Georges Glatz, Pierre-Henri Loup, Bénédict Sutter.

Membres absents non excusés: Françoise Crausaz, Robert Fox, André Gebhardt, Evelyne Knecht.

Municipalité: M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Membres présents	92
Membres absents excusés	4
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 20 h 40, en la salle du Conseil.

Rapport s/ préavis N° 2002/51

Remplacement et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels pour l'exercice 2003

Rapporteur : M. Jacques Ballenegger (Les Verts)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions du préavis, **soit, décide** :

- d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 19'600'000.— pour couvrir les frais de remplacement et d'extension des réseaux ordinaires des Services industriels, somme à porter au débit des comptes suivants du bilan :

Distribution:	Fr.
Réseaux du Service du gaz et du chauffage urbain	8'500'000.—
Réseaux du Service de l'électricité	<u>11'100'000.—</u>
Total	<u>19'600'000.—</u>

- d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles.

Rapport s/
préavis N° 2002/54

**Crédits supplémentaires pour 2002
(2^e série)**

Rapporteur : M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** la conclusion du préavis, **soit, décide** :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2002, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir:

	Fr.	<i>Dont en recettes</i> Fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires	4'013'700.—	1'583'200.—
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	1'407'000.—	—.—
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits supplémentaires	113'000.—	—.—

Rapport s/
préavis N° 2002/46

Commune de Lausanne

Budget de fonctionnement de l'exercice 2003

Plan des investissements pour les années 2003 et 2004

**Rapporteur : M. Maurice Calame (Lib.)
président de la Commission permanente des finances**

Plan des investissements

La discussion générale n'est pas demandée.

Crédits votés pour les années 2003 et 2004

La discussion n'est pas demandée.

Crédits à voter d'ici fin 2004

Travaux
Discussion

Pierre Santschi (Les Verts), Olivier Français, directeur.

<u>Crédits à voter au-delà de 2004</u>													
<u>Travaux</u> Discussion	Grégoire Junod (Soc.), Olivier Français, directeur, Magali Zuercher (Soc.), Olivier Français, directeur.												
<u>BUDGET</u> Préambule	Maurice Calame (Lib.), rapporteur.												
Discussion générale	Pierre Dallèves (Lib.), Andrea Eggli (POP), Claude Bonnard (Les Verts), Myriam Maurer-Savary (Soc.), Yves-André Cavin (Rad.), Jean-Luc Chollet (VDC), Claude Mettraux (VDC), Jacques Ballenegger (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic. <u>La discussion sur l'entrée en matière n'est pas demandée.</u>												
1. <u>AGF</u>	Maurice Calame (Lib.), rapporteur.												
SPA	<u>Pierre Dallèves (Lib.)</u> , qui dépose l'amendement suivant :												
Amendement Dépôt	<i>1201.301 – Réserve pour augmentation d'effectif</i> Supprimer le montant de Fr. 1'500'000.—.												
Discussion	Daniel Brélaz, syndic, Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Daniel Brélaz, syndic.												
Vote	Le Conseil, au vote, refuse l'amendement de M. Pierre Dallèves (Lib.).												
SOI	Alain Bron (Soc.).												
Vote	Le Conseil, sans avis contraire mais avec 20 abstentions, accepte le budget de d'Administration générale et finances.												
2. <u>SP</u>	Maurice Calame (Lib.), rapporteur.												
Corps de police	<u>Alain Hubler (POP)</u> , qui dépose l'amendement suivant :												
Amendement Dépôt	<table> <tr> <td>2401 – Sécurité publique</td> <td></td> </tr> <tr> <td>.301 – Traitements</td> <td>+ Fr. 200'000.—</td> </tr> <tr> <td>.303 – Cotisations aux assurances sociales</td> <td>+ Fr. 13'300.—</td> </tr> <tr> <td>.304 – Cotisations à la Caisse de pensions</td> <td>+ Fr. 30'300.—</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>+ Fr. 243'600.—</td> </tr> </table> <p align="center">augmentation compensée par :</p> <table> <tr> <td>.318 – Autres prestations de tiers</td> <td>-Fr. 243'600.—</td> </tr> </table>	2401 – Sécurité publique		.301 – Traitements	+ Fr. 200'000.—	.303 – Cotisations aux assurances sociales	+ Fr. 13'300.—	.304 – Cotisations à la Caisse de pensions	+ Fr. 30'300.—	Total	+ Fr. 243'600.—	.318 – Autres prestations de tiers	-Fr. 243'600.—
2401 – Sécurité publique													
.301 – Traitements	+ Fr. 200'000.—												
.303 – Cotisations aux assurances sociales	+ Fr. 13'300.—												
.304 – Cotisations à la Caisse de pensions	+ Fr. 30'300.—												
Total	+ Fr. 243'600.—												
.318 – Autres prestations de tiers	-Fr. 243'600.—												

Seconde partie de la 18^e séance du mardi 10 décembre 2002

<i>Discussion</i>	Yves-André Cavin (Rad.), Alain Hubler (POP), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Jacques Pernet (Rad.), Thérèse de Meuron (Rad.), Grégoire Junod (Soc.), Doris Cohen-Dumani, directrice, Alain Hubler (POP), Grégoire Junod (Soc.), Françoise Longchamp (Lib.).
<i>Vote</i>	Le Conseil, par 41 oui, 39 non et 5 abstentions, accepte l'amendement de M. Alain Hubler (POP). <u>Françoise Longchamp (Lib.)</u> demande l'appel nominal ; sa demande étant appuyée par un nombre suffisant de voix, le secrétaire y procède :
<i>Appel nominal</i>	Oui : Claire Attinger Doepper, Sandrine Bavaud, Jacques Bonvin, Jean-Christophe Bourquin, Alain Bron, Gérard Chappuis, Jean-Marie Chautems, Monique Cosandey, Roger Cosandey, Marc Dunant, Andrea Egli, Sylvie Favre, Sylvie Freymond, Aline Gabus, Florence Germond, Fabrice Ghelfi, Diane Gilliard, Fernande Heidegger, Alain Hubler, Grégoire Junod, Evelyne Knecht, André Mach, Christina Maier, Myriam Maurer-Savary, Isabelle Mayor, Jean Meylan, Philippe Mivelaz, Claude-Olivier Monot, Jean Mpoy, Pierre Payot, Berthold Pellaton, Solange Peters, Jean-Yves Pidoux, Blaise Michel Pitton, Antoine Rudasigwa, Yvan Salzman, Massimo Sandri, Géraldine Savary, Gianni John Schneider, Nelson Serathiuk, Adèle Thorens, Filip Uffer, Marc Vuilleumier, Magali Zuercher. (44) Non : Raphaël Abbet, Eddy Ansermet, Jacques Ballenegger, Jean-Pierre Bébox, Sylvianne Bergmann, Eric Blanc, Jean-Louis Blanc, Alma Bucher, Marc-Olivier Buffat, Maurice Calame, Yves-André Cavin, Jean-Luc Chollet, Paul-Louis Christe, Mireille Cornaz, Bernard Coupy, Pierre Dallèves, Josianne Dentan, Martine Fiora-Guttman, Albert Graf, Nicole Grin, Anne Hoefliger, Michel Julier, Françoise Longchamp, Olivier Martin, Philippe Martin, Claude Mettraux, Thérèse de Meuron, Georges Arthur Meylan, Gilles Meystre, Roland Ostermann, Denis Pache, Jacques Pernet, Antoine Perrin, Francis Pittet, Bernard Ravussin, Pierre Santschi, Graziella Schaller, Serge Segura, Isabelle Truan, Dino Venezia, Bernard Zahnd. (41) Abstentions : Claude Bonnard, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Béatrice Salla, Michelle Tauxe-Jan. (4) Le Conseil, par 44 oui, 41 non et 4 abstentions, accepte l'amendement de M. Alain Hubler (POP).
<i>Vote</i>	Le Conseil, avec une douzaine d'avis contraires et une vingtaine d'abstentions, accepte le budget amendé de la Direction de la sécurité publique.
<i>Clôture</i>	La séance est levée à 23 h 30.

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

Présidence de M^{me} Marcelle Foretay-Amy, présidente

Membres absents excusés: Claude Bonnard, Alma Bucher, Marc-Olivier Buffat, Mireille Cornaz, Georges Glatz, Nicole Grin, Anne Hoefliger, Isabelle Mayor, Bêat Sutter.

Membres absents non excusés: Anne Décosterd, André Gebhardt, Pierre-Henri Loup, Solange Peters, Antoine Perrin.

Municipalité : M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Membres présents	86
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 00, en la salle du Conseil.

Démission

de M. Massimo Sandri (POP), avec effet au 31 décembre 2002. (Lettre du 11 décembre 2002.)

**Rapport s/
préavis N° 2002/46
Suite**

Commune de Lausanne
Budget de fonctionnement de l'exercice 2003
Plan des investissements pour les années 2003 et 2004
Rapporteur : M. Maurice Calame (Lib.)
président de la Commission permanente des finances

3. CSP

Maurice Calame (Lib.), rapporteur.

Service de la culture

Françoise Longchamp (Lib.), Jean-Jacques Schilt, directeur.

Service des sports

Philippe Martin (Rad.), Jean-Jacques Schilt, directeur, Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Jean-Jacques Schilt, directeur.

Vote

Le Conseil, sans avis contraire mais avec une vingtaine d'abstentions, **accepte** le budget de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

4. Travaux

Maurice Calame (Lib.), rapporteur.

Routes et voirie	Michelle Tauxe-Jan (Soc.), Daniel Brélaz, syndic.
Assainissement	Pierre Payot (POP), Daniel Brélaz, syndic, Olivier Français, directeur.
Vote	Le Conseil, sans avis contraire mais avec 6 abstentions, accepte le budget de la Direction des travaux.
5. <u>EJE</u>	Maurice Calame (Lib.), rapporteur.
Jeunesse et loisirs	<u>Bernard Ravussin (Rad.)</u> , qui dépose l'amendement suivant :
Amendement Dépôt	<i>5601 – Accueil d'enfants</i> <i>.365 – Subventions à des institutions</i> <i>Augmenter de Fr. 20'000.— la subvention allouée à l'Association Midi-Stop pour la porter à Fr. 70'000.— au lieu des Fr. 50'000.— prévus initialement.</i>
Discussion s/ art. 74 al. 3 RCCL (+10%)	Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Grégoire Junod (Soc.), Thérèse de Meuron (Rad.), Daniel Brélaz, syndic, Dino Venezia (Lib.), Daniel Brélaz, syndic, Pierre Payot (POP), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Daniel Brélaz, syndic, Roland Ostermann (Les Verts), Pierre Santschi (Les Verts).
Vote s/ interprétation art. 74 al. 3 RCCL	Le Conseil, à une très large majorité, décide que l'art. 74 al. 3 RCCL s'applique, dans le cadre du budget, à la somme des montants compris dans une ligne budgétaire et non à une subvention à titre individuel.
Amendement Discussion	Oscar Tosato, directeur.
Vote	Le Conseil au vote, refuse l'amendement de M. Bernard Ravussin (Rad.).
Vote	Le Conseil, au vote, accepte le budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation.
6. <u>SSE</u>	Maurice Calame (Lib.), rapporteur.
Secrétariat général	Pierre Santschi (Les Verts), <u>Françoise Longchamp (Lib.)</u> , qui dépose l'amendement suivant :
Amendement Dépôt	<i>6001.365 – Subventions à des institutions : -Fr. 100'000.—.</i>
Discussion	Michelle Tauxe-Jan (Soc.), Diane Gilliard (POP), Pierre Santschi (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Françoise Longchamp (Lib.), Daniel Brélaz, syndic, Pierre Santschi (Les Verts).

Vote	Le Conseil, à une évidente majorité, refuse l'amendement de M ^{me} Françoise Longchamp (Lib.).
Service social et du travail	<u>Andrea Eggli (POP)</u> , qui dépose la motion et l'amendement suivants :
[Motion Dépôt]	<i>Bons de transport pour personnes à mobilité réduite.</i>
Amendement Dépôt	6403 Centre social régional <i>.366 – Aides individuelles</i> Augmentation de Fr. 97'000. — <i>pour maintenir les bons de transport pour les personnes âgées et handicapées en institution.</i>
Discussion	Roger Cosandey (Soc.), Roland Ostermann (Les Verts), Thérèse de Meuron (Rad.), Françoise Longchamp (Lib.), Sylvianne Bergmann (Les Verts), Géraldine Savary (Soc.), Filip Uffer (Soc.), Andrea Eggli (POP), Daniel Brélaz, syndic, Andrea Eggli (POP), Daniel Brélaz, syndic.
Vote	Le Conseil, au vote, accepte l'amendement de M ^{me} Andrea Eggli (POP). <u>M^{me} Françoise Longchamp (Lib.)</u> demande la contre-épreuve. Le Conseil, par 40 oui, 32 non et 5 abstentions, accepte l'amendement de M ^{me} Andrea Eggli (POP).
Discussion	Alain Hubler (POP), Daniel Brélaz, syndic.
Vote	Le Conseil, au vote, accepte le budget amendé de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement.
7. <u>SI</u>	Maurice Calame (Lib.), rapporteur.
Vote	Le Conseil, sans avis contraire mais avec une dizaine d'abstentions, accepte le budget de la Direction des services industriels.
Discussion générale	Roland Ostermann (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic.
Vote	Le Conseil, avec une dizaine d'avis contraires et quelques abstentions, accepte les conclusions amendées du préavis, <u>soit, décide</u> :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2003 comme il suit :

	Fr.
Charges	1'498'104'400.—
Revenus	<u>1'465'898'400.—</u>
Excédent des charges	<u><u>32'206'000.—</u></u>
2. de prendre acte des dépenses d'investissements prévues pour 2003 ;
3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2003.

**Interpellation
Développement**

M^{me} Géraldine Savary (Soc.) développe son interpellation urgente intitulée : « Un fonctionnaire de police discrédite l'UnISET. »

**Interpellation
Développement**

M. Gilles Meystre (Rad.) développe son interpellation urgente intitulée : « UnISET : après un mois d'activité, quel bilan peut être tiré ? »

Réponse

Daniel Brélaz, syndic, répond à l'interpellation de M. Gilles Meystre (Rad.).

Discussion

Gilles Meystre (Rad.).

Réponse

Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique, répond à l'interpellation de M^{me} Géraldine Savary (Soc.).

Discussion

Diane Gilliard (POP), Yvan Salzmann (Soc.), Pierre Dallèves (Lib.), Géraldine Savary (Soc.), Pierre Payot (POP), qui dépose la résolution suivante :

**Résolution
Dépôt**

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité adresse au journal 24 heures un rectificatif sur les propos attribués à M. Gérald Hagenlocher dans un article paru le 6 décembre. »

Discussion

Doris Cohen-Dumani, directrice, Géraldine Savary (Soc.), Daniel Brélaz, syndic, Claire Attinger Doepper (Soc.).

Vote

Le Conseil, au vote, **adopte** la résolution de M. Pierre Payot (POP).

**Interpellation
Développement**

M^{me} Aline Gabus (POP) développe son interpellation urgente au sujet de l'arrestation d'une clandestine le 6 novembre.

Réponse

M^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.

Discussion

Aline Gabus (POP), Doris Cohen-Dumani, directrice, Antoine Rudasigwa (Soc.).

Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Discours de clôture

de M^{me} la présidente.

Clôture

La séance est levée à 23 h 10.

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....
